



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 15 AVRIL 2016**

PROCES-VERBAL

Étaient présents : M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, BRENIER, MM. CESARI (pouvoir à Mme MONIER à partir de 10h40), CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT (pouvoir à M. CIOTTI à partir du rapport n° 6 à 11h30), Mmes DESCHAINTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT (pouvoir à M. LOMBARDO à partir de 10h37), FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI (pouvoir à M. GINESY à partir du rapport n° 7 à 11h20), GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LISNARD (pouvoir à Mme AZEMAR-MORANDINI à partir du rapport n° 7 à 11h15), LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, MM. PAUGET, ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mme SALUCKI, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI (pouvoir à Mme MOREAU à partir du rapport n° 3 à 10h50), TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD à partir de 9h40), Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA (pouvoir à M. LEROY à partir du rapport n° 6 à 11h30), VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : Mme ARINI (pouvoir à M. CHIKLI), M. AZINHEIRINHA (pouvoir à Mme OUAKNINE), Mmes PIRET (pouvoir à M. CONSTANT), RAMOS (pouvoir à M. ROSSINI), SATTONNET (pouvoir à M. BECK).

L'an deux mille seize le 15 avril, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à Marine BRENIER de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BRENIER procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance en évoquant le plus brièvement possible les éléments essentiels qui vont occuper nos débats et, je l'espère, nos délibérations. Nous allons examiner dans quelques instants le compte administratif de l'exercice budgétaire 2015. Nous allons évoquer une importante délibération relative au transfert de compétences entre notre collectivité et la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de la loi NOTRe. Nous serons amenés à approuver une aide financière importante au profit de la réalisation de la ligne 2 du tramway de Nice, ainsi qu'à approuver deux motions : la première relative à notre opposition au projet de fusion entre le centre Antoine Lacassagne et le centre Paoli-Calmettes de Marseille ; la seconde relative aux conditions de renationalisation éventuelle du RSA.

Dans cet hémicycle, mardi dernier, la majorité départementale a dressé le bilan d'un an de mandat. Cela fait en effet, à quelques jours près puisque nous étions le 2 avril 2015, un an que les électeurs de ce département nous ont confié l'honneur, la responsabilité et la tâche de les représenter au sein de cette assemblée départementale. Ils l'ont fait très majoritairement, et ils ont eu raison de le faire, puisque 50 élus sur 54 dans cet hémicycle portent, représentent, incarnent, défendent et soutiennent les mêmes valeurs. Nous avons reçu un mandat de ces électeurs.

Le compte administratif 2015, qui est la représentation et la vitrine de l'exécution du travail d'une collectivité au travers de sa gestion financière et budgétaire, constitue un reflet opportun et pertinent de cette gestion. J'ai l'honneur aujourd'hui de le présenter et, au-delà de ce compte administratif, de présenter le bilan de cette année de gestion. Cet exercice est important. Je l'ai souligné mardi en présence de tous les membres de la majorité. C'est un exercice de vérité et de transparence. Il s'inscrit dans l'indispensable exigence de transparence de la vie publique.

Je pense que nous pouvons tous en partager le constat ici, quelles que soient nos convictions, nos valeurs et nos appartenances politiques : la vie politique, la vie publique en général, subit une défiance forte de la part de nos concitoyens. Il suffit pour le vérifier de regarder les enquêtes d'opinion qui frappent la personnalité et l'action du Président de la République. Une enquête soulignait ainsi hier que plus de 85 % de nos concitoyens rejettent l'action du Président de la République. Ce n'est pas l'exercice auquel il s'est livré hier qui sera de nature à inverser cette courbe, comme les autres au demeurant.

Nous constatons donc aujourd'hui ce déficit de crédibilité. Beaucoup de nos concitoyens, et c'est un danger grave pour notre démocratie, ne croient plus en la parole publique. Nous avons toujours voulu ici tenir un discours de vérité sur la situation, sur les enjeux, sur les risques, en toute transparence. Cet exercice est le seul à même de restaurer, de reconstruire, de rebâtir cette crédibilité tellement indispensable de la parole publique. Nous

avons plus que jamais ce devoir envers nos concitoyens azuréens, et je pense que cette même méthode devrait s'appliquer à la politique nationale.

Nous avons eu un projet clair avant les échéances électorales, avec des engagements précis comme celui par exemple de ne pas augmenter la fiscalité durant cette mandature, quels que soient les aléas, les difficultés, les contraintes. Nous avons pris l'engagement de lutter avec une détermination sans faille contre la fraude sociale pour assurer un équilibre entre droits et devoirs. Nous l'avons fait. Nous avons pris l'engagement d'exprimer une solidarité territoriale envers toutes les communes de ce département, de la plus importante à la plus petite. Nous l'avons fait. Nous avons pris des engagements pour exprimer une solidarité humaine au profit des plus fragiles, de nos aînés, de nos anciens, frappés par la dépendance ou la maladie, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité. Nous l'avons fait, mais surtout nous l'avons dit avant. Nous avons pris des engagements, et ils ont été validés. C'est la force de la démocratie. Nous avons ouvert, tracé et emprunté ce chemin avec un objectif, celui du respect des engagements.

Le compte administratif que nous allons vous présenter aujourd'hui est l'expression et la représentation du respect de la parole donnée. Parole donnée, parole tenue : c'est le cap de la majorité départementale. Je souhaite dire ce matin que la majorité départementale – et je pense que l'opposition pourrait s'y associer même si elle ne le dira pas – peut être fière du travail extrêmement important qui a été accompli au cours de cette première année de mandat. Le compte administratif reflète cette politique.

Quatre points essentiels de ce compte administratif peuvent être relevés, avec tout d'abord celui d'une fiscalité qui a été tenue et qui n'a pas augmenté dans le département des Alpes-Maritimes depuis 2009. Les précédentes majorités que j'ai eu l'honneur de diriger au cours de trois mandatures l'avaient également décidé. Nous l'avons dit, nous l'avons fait et nous le respecterons jusqu'à la fin de cette mandature. Pas d'augmentation de la fiscalité, c'est le premier point de ce compte administratif que je veux relever.

Nous avons ensuite tenu le cap des investissements dont le niveau est identique à celui de 2015. Nous sommes la première collectivité à approuver notre compte administratif puisque cela se fait généralement en juin. Nous le faisons cette année beaucoup plus tôt. Mais dans toutes les autres collectivités, les investissements ont fortement chuté au cours de l'exercice 2015, soit entre 8 et 10 % de chute. Nous avons pour notre part stabilisé nos investissements.

Le troisième point extrêmement important de ce budget est pour moi une fierté que je veux souligner : nous avons engagé de façon substantielle le désendettement de notre collectivité. L'exercice budgétaire 2015 marque ainsi un désendettement de 11 M€ avec un recours à l'emprunt diminué de 30 M€. Notre stock de dette au 31 décembre 2015 était inférieur de 11 M€ à celui du 31 décembre 2014. C'est là aussi une tendance qui va à l'inverse de tout ce que nous constatons dans les collectivités départementales.

Comment en sommes-nous arrivés à cette équation : maintenir l'investissement, ne pas augmenter la fiscalité et diminuer l'endettement ? C'est le quatrième volet des points saillants de ce compte administratif. Nous l'avons fait par un effort extrêmement important sur nos dépenses de fonctionnement qui elles aussi ont été stabilisées malgré un contexte sur lequel je reviendrai. Nous enregistrons 932 M€ de dépenses de fonctionnement alors qu'à périmètre constant, hors transferts à la Métropole et hors dette, en considérant les mêmes compétences, ces dépenses de fonctionnement étaient de 940 M€ en 2009.

Si nous n'avions rien fait, l'application de l'inflation en euro constant, l'application des augmentations pour le traitement de nos agents via le glissement vieillesse technicité (GVT), l'application des revalorisations du RSA et l'augmentation du nombre d'allocataires auraient conduit à comptabiliser 100 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Cela signifie qu'ensemble, nous avons construit des budgets, notamment le budget primitif de 2015, qui nous ont permis de faire 100 M€ d'économies par an. Là aussi, c'est une fierté que nous pouvons revendiquer.

J'ai noté que certains disaient que nous nous livrions à un exercice d'autosatisfaction. C'est peut-être le rôle de l'exercice politique. En tout cas, plutôt que de regarder ce que nous pouvons dire nous-mêmes, j'invite ceux qui font des commentaires à considérer ce qu'a par deux fois souligné la Cour des Comptes, institution la plus haute en matière de comptabilité publique dans notre pays, concernant la gestion de notre collectivité. Dans les deux rapports sur l'examen des comptes publics 2013 et 2014, la Cour des Comptes a salué la gestion du Département des Alpes-Maritimes comme étant parmi les quatre départements les mieux gérés de France : une année sur la diminution de nos effectifs, et l'autre année sur la gestion globale et sur la diminution de nos dépenses de fonctionnement. Ce compte administratif s'inscrit dans ce cadre.

Gérer de l'argent public, mes chers collègues, ne donne en aucun cas des droits mais impose des devoirs, celui en particulier de veiller à la bonne utilisation de chaque euro d'argent public. Il doit être utilisé et placé au service du développement économique, de la croissance et donc de l'emploi. Nous avons aussi le devoir de veiller à ce qu'aucun euro d'argent public ne soit gaspillé. C'est ce que nous avons voulu, obtenu et réalisé. Les 100 M€ d'économies marquent cette politique.

Comment y sommes-nous parvenus ? Nous y sommes parvenus au prix d'efforts extrêmement importants. Je remercie tous ceux, parmi lesquels vous mes chers collègues, qui m'ont suivi dans cette politique. Sous l'autorité du nouveau directeur général des services, Christophe NOEL DU PAYRAT, que je salue, et sous l'autorité du nouveau directeur général adjoint en charge notamment des finances, Amaury de BARBEYRAC, que je salue aussi et auquel je souhaite la bienvenue dans notre collectivité, et sous l'autorité de mon directeur de cabinet, Philippe BAILBE, que je remercie, l'administration départementale a mis en place ces politiques. Nos agents les ont acceptées au prix d'efforts importants. Je veux les en remercier et saluer leur attitude.

Evoquer les agents, c'est évoquer un des éléments qui a le plus pesé dans cette diminution des dépenses de fonctionnement : la diminution des effectifs du Département des Alpes-Maritimes. Cette baisse s'est établie autour de 10 % depuis 2009. Nous sommes passés de 5 100 agents à 4 300 aujourd'hui, sachant que 167 ont rejoint la Métropole. En solde net, nous sommes donc proches d'une diminution de 500 agents. C'est un effort inédit dans les collectivités. Beaucoup de collectivités en parlent désormais. Pour notre part, nous l'avons fait dès 2009. Sur l'exercice budgétaire 2015, nous avons 100 agents de moins dans le Département des Alpes-Maritimes.

Nous avons en même temps la capacité de servir la même qualité à nos administrés. La qualité du service public n'a pas été altérée, bien au contraire. Nous avons modernisé notre administration, par exemple avec le recours aux procédures de dématérialisation. Aujourd'hui, des dossiers pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH) peuvent être saisis en ligne. Ce grand chantier de dématérialisation et de modernisation est un gain pour l'utilisateur du service public et pour notre collectivité, tout en ayant la même qualité et la même présence des services publics sur le territoire. Il est donc possible de diminuer la voilure de la fonction publique pour diminuer les dépenses publiques et l'impôt.

Le carré magique se trouve ici, et c'est exactement l'inverse de ce que fait le Gouvernement. Le Gouvernement, depuis qu'il est en place, a en effet augmenté la dette qui est de 2 100 milliards d'euros et les déficits dont 75 milliards d'euros pour le déficit de l'Etat uniquement. Pour tenter de combler ces déficits, le Gouvernement a augmenté massivement les impôts, avec 90 milliards d'euros d'impôts et taxes supplémentaires depuis l'élection de M. HOLLANDE, avec pour conséquence l'augmentation du chômage, soit un million de chômeurs de plus sur toutes les catégories, c'est-à-dire près de six millions de chômeurs dans notre pays. C'est le carré magique des socialistes, là où nous opposons le carré magique du désendettement, de la baisse des dépenses de fonctionnement, de la stabilité fiscale et de la stabilité de l'investissement dans le département des Alpes-Maritimes.

Voilà mes chers collègues les piliers essentiels de ce compte administratif. De plus, même si c'est une mesure qui ne relève pas de l'exercice 2015 et qui n'est en application que depuis le 1^{er} janvier 2016, nous demandons désormais à nos agents de travailler plus, dans le cadre de la loi. Nous avons été la première collectivité de France à le mettre en place, et c'est un volet pleinement associé à la diminution des effectifs. Là aussi, notre collectivité a été exemplaire. Cela ne fait peut-être pas plaisir, mais la gestion publique n'est pas là pour faire plaisir. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de courage dans l'administration publique. Nous avons besoin de dire la vérité, de prendre des mesures et de réformer.

Ce courage et ces réformes ont trop souvent fait défaut à la tête de notre pays. Nous l'avons fait dans le département des Alpes-Maritimes avec l'augmentation du temps de travail de nos agents. Ils ont 3 jours de congés de moins et travaillent donc 3 jours de plus depuis le 1^{er} janvier 2016, et ne peuvent plus bénéficier que de 11 jours de RTT au lieu de 22. Cela signifie très clairement qu'au cours de l'année 2016, les agents du Département seront présents 14 jours de plus dans l'administration départementale, ce qui sera particulièrement

utile pour chacun et pour tous. Ce compte administratif est donc celui de la parole donnée, de la parole respectée, des engagements tenus et de la responsabilité assumée.

Cette séance est également importante puisqu'elle signe un accord qui ne l'est pas moins avec la Métropole Nice Côte d'Azur. La funeste loi NOTRe de 2015 a mis en place un fatras inextricable dans l'expression des compétences des collectivités territoriales. Si le Gouvernement avait voulu mettre le désordre dans l'exercice des compétences, il ne s'y serait pas pris autrement. Cette loi est avant tout celle du désordre, de la confusion et du brouillage. Les collectivités aujourd'hui font tout et n'importe quoi. Des strates nouvelles ont été créées, comme l'agglomération parisienne qui se rajoute à la région, au département, au Grand Paris. De grandes régions ont été redécoupées. On se partage aujourd'hui les sièges, les bureaux, tout cela avec des dépenses supplémentaires au lieu des économies que l'on devait faire. En d'autres termes, cette loi NOTRe est un grand n'importe quoi.

L'une de ses dispositions nous concernait et était relative au transfert de compétences des départements au profit des Métropoles. Nous avons la chance d'avoir une Métropole dans le département des Alpes-Maritimes. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2012. La précédente majorité, et celle d'aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité, a soutenu la création de cette Métropole qui est un signe positif pour la qualité, l'image et le rayonnement de notre territoire et de notre capitale départementale.

Le premier transfert de compétences opéré en 2012 portait sur les routes, les transports et la promotion économique. La loi NOTRe prévoit une nouvelle phase de transferts avec un mécanisme d'une complexité absolue : soit nous nous mettons d'accord avec la Métropole pour transférer certaines compétences, au minimum trois ; soit nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord, et neuf compétences doivent obligatoirement être transférées (huit en ce qui nous concerne puisque nous avons déjà transféré celle des routes) à partir du 1^{er} janvier 2017.

Nous avons trouvé un accord avec Christian ESTROSI. Je vous proposerai tout à l'heure de prendre une délibération à ce sujet. La Métropole en a délibéré hier en ce sens. L'accord que je vous soumetts est donc extrêmement important. Il prévoit le transfert de trois compétences à la Métropole : le fonds social logement, le plan d'aide aux jeunes, et la prévention spécialisée.

Nous avons bâti ce schéma de transfert avec un souci de responsabilité et de cohérence dans les compétences exercées, c'est-à-dire très exactement l'inverse de ce qui a animé le Gouvernement. Le Conseil départemental a souhaité garder sa prédominance, qui par ailleurs est voulue par la loi, en matière sociale. Dans les neuf compétences potentiellement transférables, il y avait les personnes âgées, l'action sociale et le plan départemental d'insertion. Il n'y aurait eu aucune cohérence à transférer les personnes âgées alors que la loi nous obligeait à conserver l'APA. De même, il n'y aurait eu aucune cohérence à transférer le plan départemental d'insertion alors que la loi nous obligeait à conserver les allocations du RSA. Enfin, il n'y aurait eu aucune cohérence à transférer l'action sociale alors que c'est un levier important de notre politique de solidarité humaine. Nous avons donc bien entendu trouvé facilement un accord sur le fait que le Département devait conserver ces actions.

Nous avons aussi trouvé un accord sur la nécessité pour le Conseil départemental de conserver les collèges, puisque la Métropole n'a aucune compétence en matière scolaire. De la même façon, nous avons trouvé un accord pour que l'action en matière de culture, de sport et de tourisme reste au Département. Il s'agit en effet de politiques ayant un rayonnement départemental et il aurait été dommage de ne les appliquer que sur la moitié du territoire départemental.

En revanche, le fonds social logement, la prévention spécialisée et le plan d'aide aux jeunes sont des leviers et des composantes de la politique de la ville et du logement, dont la Métropole a aujourd'hui la responsabilité. C'est d'ailleurs un de ses axes très forts d'action. Nous avons donc voulu de la cohérence par rapport au bloc de responsabilités et de compétences que nous exerçons. C'est l'accord que nous vous proposons. C'est aussi un accord responsable et extrêmement important puisqu'il assure la pérennité du Département sur l'intégralité du territoire azuréen. Si nous n'avions pas trouvé d'accord avec la Métropole, la loi NOTRe aurait pu déstabiliser et fragiliser la place, le rôle, l'utilité du Département des Alpes-Maritimes. Cet accord donne ainsi une garantie d'avenir au Département des Alpes-Maritimes sur ce territoire et assure l'existence d'une politique départementale unique. Je veux très sincèrement marquer l'importance de cet accord et remercier Christian ESTROSI ainsi que les conseillers métropolitains qui l'ont validé hier. C'est aussi le signe d'une unité de vue dans notre département sur les politiques territoriales.

Au-delà de ces deux sujets extrêmement importants, nous évoquerons aussi, au travers de ce compte administratif, le contexte budgétaire qui nous est imposé par l'Etat. Ce sont aussi des éléments importants qui pèsent sur nos délibérations et notre gestion. Vous les connaissez. Je veux souligner l'un d'entre eux. Le montant de la dotation globale de fonctionnement perçu en 2015 s'élève à 93,7 M€, soit une baisse de 26 M€ par rapport à 2014, et de 37 M€ par rapport à 2013. En 2016, la dotation globale de fonctionnement sera de 67 M€, contre 130 M€ en 2013. En 2017, elle sera de 44 M€, soit une diminution de 86 M€. Vous mesurez là le choc extrêmement important que nous subissons.

Nous connaissons en même temps la pression des dépenses qui nous sont imposées, comme la péréquation sur les droits de mutation qui n'existait pas avant, ou l'augmentation du traitement des fonctionnaires. La décision du Gouvernement de revaloriser le traitement des fonctionnaires, avec 0,6 % en juin et 0,6 % en février, aura à elle seule une incidence de 2,8 M€ sur une année pleine pour notre collectivité. L'application du GVT représentera au moins 1,5 M€ par an pour le Département. La revalorisation du RSA de 2 %, intervenue hier, correspond à 3 M€ pour notre collectivité. Cela se fait sans que nous ayons notre mot à dire, et évidemment sans aucune compensation.

L'ensemble de ces mesures représentent, soit en diminution des recettes perçues via la DGF, soit en augmentation des dépenses qui nous sont imposées par l'Etat, un choc de près de 215 M€. Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) sont aujourd'hui très imparfaitement compensées. Le RSA représentait 90 M€ d'allocations en 2009, pour 90 M€ de dotations de l'Etat. En 2016, il représentera vraisemblablement 150 M€ pour 92 M€ de dotations. C'est un manque à gagner pour notre collectivité, un hold-up de l'Etat de 60 M€

sur le dos du contribuable départemental. L'APA aujourd'hui n'est plus compensée qu'à hauteur d'un tiers. La prestation de compensation n'est quant à elle plus compensée. Au total, l'écart qui pèse sur nous est de 215 M€ que l'Etat nous vole chaque année en se délestant de son irresponsabilité budgétaire sur le dos des collectivités locales. Il faut avoir ce contexte à l'esprit lorsque nous approuvons ce compte administratif. En ce qui concerne le RSA, il est nécessaire de renégocier avec l'Etat des conditions acceptables puisque la situation n'est plus tenable. Nous ne pouvons plus supporter cet écart entre les allocations et la compensation de l'Etat.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais souligner en préambule aujourd'hui pour marquer les points de force et les résultats obtenus qui sont traduits dans ce compte administratif. Ils marquent la volonté de notre majorité de conduire une politique et une gestion exemplaires, rigoureuses, allant dans le sens de l'intérêt du contribuable départemental, de nos territoires, et de nos citoyens. Ce compte administratif exprime à la fois la solidarité territoriale et la solidarité humaine. Mes chers collègues, ce compte administratif traduit des résultats positifs ainsi qu'une bonne politique : la politique que nous avons voulue, et celle que les électeurs du département des Alpes-Maritimes ont voulue en nous soutenant. Je vous remercie.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chers et chères collègues,

Vous avez raison M. le Président, le compte administratif est, sans surprise, à l'image des budgets primitif et modificatif votés au cours de l'exercice 2015. Il est, comme on pouvait s'y attendre, et comme vous l'avez souligné, particulièrement affecté par les fortes diminutions des dotations de l'Etat qui ne représentent plus aujourd'hui qu'un peu plus de 13 % de nos recettes.

Vous venez de relever cette situation sans toutefois la condamner. Il est vrai qu'elle s'inscrit dans une logique de réduction de la dépense publique que vous partagez avec le Gouvernement socialiste, en regrettant simplement qu'il n'agisse pas de façon encore plus drastique, ce qui promet pour l'avenir.

Pourtant, les 17,5 milliards d'euros d'allègement de la fiscalité généreusement accordés aux entreprises en 2015 au titre du crédit impôt compétitivité après les 10 milliards de 2014 qui n'ont conduit à quasiment aucune création d'emplois, auraient été bien plus utiles au pays, à son redressement et à l'emploi s'ils avaient été utilisés pour le financement des collectivités. Ils ont été, à l'inverse, prélevés sur leurs dotations, avec les conséquences que chacun mesure aujourd'hui.

Il s'ajoute à ces diminutions de dotations le remboursement notoirement insuffisant par l'Etat des charges transférées, notamment en matière de solidarité à l'égard des handicapés, des personnes âgées et des bénéficiaires du RSA. Un écart qui ne cesse de grandir pour atteindre en 2015 47 M€ pour le seul RSA. Cela justifie notre condamnation d'une telle

situation, non pas depuis 2012 et l'arrivée du nouveau Président de la République, mais dès le départ de cette mesure.

S'agissant de solidarité nationale, il faut que cette véritable spoliation des départements qui conduit à diminuer leurs possibilités d'intervention cesse, soit par la reprise intégrale de la gestion du RSA par l'Etat en ne prélevant aux Départements que les sommes qui leur étaient accordées, soit par la compensation à l'euro près des charges supportées par les Départements. Cette deuxième solution, c'est-à-dire la gestion par les Départements, nous paraît de loin la meilleure, dans la mesure où elle ne les dépouillerait pas d'une partie importante de leurs compétences dans le domaine social – compétences qui leur sont reconnues, y compris par la loi NOTRe –, et dans la mesure où elle garantirait une gestion de proximité de cette responsabilité importante.

L'exercice 2015 est marqué aussi par quelques bonnes nouvelles, en particulier une progression exceptionnelle du produit des droits de mutation de 53,6 M€ par rapport à 2014. Il atteint ainsi quasiment en 2015 le niveau record de 2011. Cette progression s'accompagne, malgré la stabilité du taux des impôts départementaux sur laquelle vous revenez régulièrement, d'une augmentation du produit de la fiscalité de 41,6 M€ entre 2011 et 2015. Cela signifie que pour les contribuables, la stabilité n'a pas été réelle, ce qui est normal puisque ce sont les bases qui ont évolué.

Il s'agit là de deux facteurs d'atténuation des baisses de recettes qui auraient permis de donner un coup de pouce à nos investissements et aux services à la population, si vous n'aviez pas choisi de réduire de 30 M€ le recours à l'emprunt, vous l'assumez, alors que les taux des prêts n'ont jamais été aussi bas et que le Département s'est engagé à juste titre à soutenir fortement et à un haut niveau les personnes et entreprises victimes des intempéries de novembre dernier.

Au bout du compte, en choisissant d'ajouter à la baisse des dépenses de fonctionnement imposée par la diminution des dotations d'Etat une réduction de nos possibilités d'investissement, vous pouvez vous vanter, comme le fait le Gouvernement avec une dette du pays inférieure de 0,3 point à la prévision initiale de 3,8 %, d'avoir amélioré les ratios financiers du Département. Mais c'est au prix, même si vous vous en défendez, d'un recul des services aux habitants et d'une réduction des investissements qui impacte directement les activités des entreprises et l'emploi départemental déjà frappés de plein fouet par les conséquences de la politique économique et sociale nationale.

S'agissant des investissements, ce sont les crédits intéressant les infrastructures départementales qui sont en plus forte diminution alors qu'il s'agit d'une de nos toutes premières compétences. Ceux-ci passent de 44,8 M€ en 2014 à seulement 37,3 M€ en 2015. Ils étaient de 50,3 M€ en 2012. Cette baisse continue, comme nous le constatons sur le terrain, a déjà des conséquences sur l'entretien de la voirie départementale, l'amélioration de la sécurité routière et la résorption des points noirs.

Celles-ci vont encore s'amplifier au point de mettre en cause des projets prioritaires tels que le contournement de Borghéas de Peillon sur une route départementale empruntée tous les jours par des centaines de poids lourds transportant du ciment, dans des conditions de sécurité de plus en plus précaires. Je pourrais en dire autant pour la pénétrante du Paillon qui n'a jamais été achevée dans la traversée de La Trinité alors que, déjà saturée à certains moments de la journée, elle est menacée d'un fort accroissement du trafic routier résultant de projets de sur-urbanisation de certaines communes, à l'instar de l'aménagement de la zone Anatole France de La Trinité en passe d'être miraculeusement sortie de l'inondabilité et devenant ainsi constructible. Bien que cette partie de la pénétrante du Paillon ne relève plus de notre responsabilité, une intervention conjointe avec la Métropole devient urgente. Nous vous en avons saisi M. le Président.

Parmi les dépenses engagées en matière d'infrastructures routières, seuls les fonds de concours sont en augmentation en raison du versement en 2015 de la première partie de la contribution du Département à la construction du tunnel routier de Tende, avec un peu plus de 4 M€ sur les 35 M€ pour lesquels le Département est engagé. Cette construction est maintenant commencée mais elle n'est pas sans poser quelques problèmes qui concernent directement notre collectivité.

D'abord, nous avons déjà évoqué la question, la nécessité pour le Département d'être vraiment associé au suivi des travaux et aux éventuelles adaptations de ce projet, ce qui n'est pas actuellement le cas. Ensuite, la nécessité de définir dès maintenant, sous votre présidence, en concertation avec les élus de la Roya et la CARF, les mesures à prendre pour que la Roya, vallée déjà très sinistrée par le démantèlement des services publics, ne devienne un couloir privilégié de circulation des poids lourds internationaux. C'est une question que nous avons déjà abordée et qui se pose dès aujourd'hui alors que les travaux du tunnel avancent. Il ne faut pas oublier qu'un tel sujet ne peut être abordé sans le lier à la question de la modernisation de la ligne ferroviaire Nice-Cuneo et de la réalisation urgente des travaux permettant la circulation des trains en sécurité et à vitesse normale entre Breil-sur-Roya et Tende.

La fermeture du tunnel routier de Tende qui va intervenir à partir de lundi pour trois séquences de une à trois semaines nous en fait l'éclatante démonstration. Avec les horaires et fréquences actuelles de circulation des trains entre Limone et Vintimille, plusieurs dizaines de personnes situées de part et d'autre de la frontière vont se trouver dans l'impossibilité de rejoindre leur travail. C'est une question en partie départementale. C'est pourquoi nous avons demandé avec tous les élus de la Roya l'organisation de deux allers-retours supplémentaires par jour qui devraient être mis en place dès lundi entre Limone et Tende, avec prolongation par des cars jusqu'à Vintimille, en passant par Breil-sur-Roya. Le vice-président de la Région en charge des transports nous l'a indiqué hier soir.

Vous ne serez pas surpris que devant autant de difficultés, sur lesquelles nos prédécesseurs intervenaient également très souvent, les populations et les élus de la Roya, tout comme ceux de la Bévéra dont la situation n'est guère plus facile, manifestent une forte attente de soutiens spécifiques, en particulier du Département.

Parmi les sujets à l'ordre du jour figure également la préparation du transfert à la Métropole à compter de 2017 de trois compétences actuellement exercées par le Département, des personnels qui en ont la responsabilité ainsi que des moyens financiers estimés à environ 4,5 M€. Ce transfert imposé par la loi NOTRe fait suite à celui déjà réalisé pour les routes départementales et le transport. A coup sûr, il en prépare d'autres, malgré l'optimisme dont vous avez fait preuve, quelle que soit la majorité qui dirigera demain notre pays, tant il y a accord sur l'évolution de l'organisation de notre territoire entre votre formation politique et celle qui dirige aujourd'hui le pays.

Il ne peut échapper à personne que ces transferts imposés – même si nous avons une petite possibilité de choix – s'inscrivent dans l'objectif de cette loi de réduire les responsabilités des Conseils départementaux au profit des Régions et des Métropoles pour, à terme, supprimer l'échelon essentiel de l'organisation démocratique de notre République que constitue le Département.

C'est une réforme que nous désapprouvons totalement depuis le premier jour, en parole et par notre détermination, même si dans le cas qui nous occupe, le choix des trois compétences transférées est celui qui, il est vrai, est le moins dommageable pour notre collectivité, et nous l'approuverons.

C'est parce que nous refusons de nous résigner à ces perspectives défavorables que j'ai évoquées pour notre département et ses habitants que, vous n'en serez pas surpris, nous n'approuverons pas le compte administratif mais que nous continuerons à participer de façon constructive aux décisions de notre collectivité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Mes chers et chères collègues, nous voilà à la fin de la première année de ce nouveau mandat. M. le Président, vous nous avez distribué un document qui retrace cette première année. Si nous avons été sollicités, nous aurions peut-être pu ajouter quelques mots de notre propre perception. Je vais vous l'exprimer de vive voix.

Je souligne tout d'abord que c'est la première année de cette parfaite parité. Je ne fais pas de lien de cause à effet, mais je perçois un grand intérêt pour l'ensemble des dossiers de notre collectivité, une participation importante et très soutenue aux commissions, aux décisions qui sont prises. Les débats sont très intéressants. Nous nous sentons écoutés dans ces débats, dans les commissions, dans les groupes. Cela me fait dire, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, et parce que je le crois, que les dossiers que nous traitons ici relèvent avant tout de l'intérêt général du territoire et de ses habitants, et qu'ils doivent être traités avec la plus grande rigueur et transparence. On peut aussi les traiter sans parti pris partisan. Il est possible de travailler ensemble de bonne foi, chacun avec ses convictions, dans l'intérêt des populations. C'est ce que j'ai proposé lors du premier conseil de ce mandat : travailler de manière constructive. C'est ce que nous faisons. De bonne foi ne veut bien entendu pas dire que nous avons le même point de vue sur tout. J'y viendrai.

Je voulais partager avec vous des positions communes que nous avons eues. Par exemple, nous sommes d'accord sur la non-fusion du Centre Antoine Lacassagne avec celui de Marseille, et nous sommes intervenus chacun de notre côté auprès de la Ministre Marisol TOURAINE.

Par exemple, nous sommes d'accord sur la participation du Département au financement du tramway niçois, parce que c'est un projet d'utilité publique et qui va dans le sens que nous préconisons depuis toujours, le développement des transports en commun.

Par exemple, nous partageons la décision de limiter de façon homogène à 90 km/h la vitesse sur la pénétrante Cannes-Grasse, malgré les vives et vertes réactions que nous avons eues sur sa mise en place. Je persiste et signe, puisque la sécurité routière et le confort sonore des riverains sont importants.

Par exemple, j'ai partagé avec le maire de Cannes la préoccupation de l'environnement dans le cadre de la cession de l'aéroport Cannes Mandelieu, et nous sommes intervenus tous deux auprès du ministre Emmanuel MACRON avec succès pour inscrire dans le cahier des charges le maintien de la commission environnement, la commission consultative de l'environnement (Cocoenvi), et le maintien de la charte de l'environnement.

Par exemple, nous avons défendu avec M. VINCIGUERRA, avec opiniâtreté puisque c'était notre précédent canton, la construction du collège de Pégomas. Il est maintenant sur les rails, et nous en sommes heureux pour les enfants des communes de la Siagne.

Par exemple, concernant les déplacements et infrastructures routières, nous sommes 100 % d'accord et nous attendons avec impatience le début de la construction de la bretelle de la Paoute sur la pénétrante Cannes-Grasse afin de fluidifier la circulation au sud de Grasse. Nous sommes 100 % d'accord pour la mise en route des grands projets de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Cannes et Mougins, Mouans-Sartoux et Grasse et celui de Sophia Antipolis. Nous sommes 100 % d'accord pour trouver une solution qui améliorera les déplacements dans l'ouest de Grasse vers Peymeinade et le Var, avec la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Je voudrais maintenant que vous soyez d'accord avec nous sur l'alimentation des collégiens. Je vous ai sollicité plusieurs fois M. le Président. Je voudrais vous convaincre de commencer une expérimentation pour améliorer l'alimentation des collégiens en intégrant dans nos cantines une part plus importante de produits bio et locaux. Je réitère ici ma proposition d'un groupe de travail avec la Chambre d'agriculture, des agriculteurs locaux, un ou deux collèges volontaires, éventuellement la commune de Mouans-Sartoux, dont les cantines sont 100 % bio et locales sans augmentation des tarifs, et bien-sûr les services départementaux et les élus intéressés.

C'est une demande très forte des parents d'élèves pour la santé de leurs enfants. Nice-Matin a fait un reportage web sur nos cantines municipales qui a enregistré 1,5 million de vues. Cela montre que ce sujet intéresse les parents. Comme vous avez décidé de conserver la

compétence des collèges, nous pensons que ce serait un progrès important que nous pourrions mettre en œuvre dans ce mandat.

Voilà pour ce que nous partageons. En revanche, nous ne partageons évidemment pas du tout votre point de vue et vos décisions, notamment sur le RSA, qui reflètent une vision sociale que nous ne partageons pas. C'est un sujet qui fera l'objet d'un débat à la fin de cette assemblée puisque vous nous proposez une motion. Une concertation étant en cours avec le Premier Ministre, nous pensons souhaitable d'attendre l'aboutissement de cette négociation. Quelques mots cependant, puisque c'est un sujet qui nous importe beaucoup.

Le Premier Ministre a proposé de transférer l'allocation du RSA à l'Etat. Le point de clivage porte sur l'année de référence du transfert : 2016 pour l'Etat, 2014 pour les Départements, toutes tendances politiques confondues. Les sommes en jeu sont considérables, puisqu'il représente une dépense de 1,5 milliard d'euros sur le budget. Nous comprenons tout à fait que cela puisse faire débat. Le dialogue doit donc se poursuivre contrairement à la rupture que vous proposez. Se pose aussi la question du principe du transfert en lui-même : ne serait-ce pas le début de la mise en œuvre de la disparition des départements ? Nous sommes tout à fait lucides sur cette question.

Néanmoins, sur cette question du RSA et sur un plan de fond, nous sommes opposés à votre proposition d'inscrire d'office tous les bénéficiaires du RSA, et particulièrement les 9 000 allocataires non aptes à travailler immédiatement, sur les listes des chômeurs, et à ce titre soumis à la règle de la radiation du RSA après le refus de deux propositions d'emploi. Vous voulez maintenant y ajouter, comme vous l'avez indiqué dans la presse, l'obligation d'une activité bénévole.

Obligation de bénévolat, c'est un peu comme cette obscure clarté qui tombe des étoiles de Corneille, ou les soleils mouillés de Baudelaire, mais la poésie en moins. On ne peut pas faire de la nécessité de lutter contre la fraude la vitrine d'une politique. La lutte contre la fraude est légitime. Elle peut être raisonnée, justifiée, mais nous souhaitons qu'elle ne se transforme pas en une opération de radiation purement quantitative de bénéficiaires. Dans RSA, il y a solidarité, et c'est la base de cette mesure. D'ailleurs le RSA a été repris sous le Gouvernement FILLON.

Nous avons traité nous-mêmes de nombreux cas de bénéficiaires légitimes qui allaient être radiés pour un seul papier manquant. C'est toute leur survie qui était en jeu. C'est là la limite de ce système de radiation. Nous savons que les 3 397 allocataires qui ont reçu un avis de radiation en 2015 ne sont pas tous des fraudeurs, et je pense que vous le savez aussi. C'est un nombre considérable de personnes et de familles concernées. En faire un cheval de bataille politique, c'est stigmatiser les gens en difficulté. C'est pour nous la limite.

Pour en revenir à notre collectivité et à l'action sociale qui fonde en grande partie l'existence des départements, le montant qui lui a été réservé en 2015 s'élève à 515 M€. Il est stable par rapport à l'an dernier, sachant qu'à l'intérieur de cette mission, les baisses équilibrent les hausses. Ainsi, le montant du RSA qui a progressé de 33 M€ entre 2010

et 2015, soit 28 %, ce qui est considérable, a été compensé par la baisse des aides aux personnes âgées, avec moins 27 M€ sur la même période, pour le handicap, pour l'enfance et pour les autres missions sociales. Entre 2014 et 2015, l'aide au handicap a par exemple baissé de 8 M€.

Aujourd'hui vous souhaitez conserver le versement de l'allocation pour préserver la cohérence de la mission sociale du Département. Cela peut tout à fait s'entendre. Paradoxalement, vous qui avez milité pour la création de la Métropole en 2012, vous voilà amené à lui transférer trois compétences sociales à compter du 1^{er} janvier 2017. J'aimerais sur ce point apporter une petite rectification. Les transferts du Département et des communes vers la Métropole ne sont pas l'objet de la loi NOTRe. Lorsque nous avons longuement discuté de la création de la Métropole avant 2012 dans les différentes commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI), il était évident qu'il était contenu dans la définition même de la Métropole que celle-ci pouvait prendre, à son gré et de façon unilatérale à l'exception des collèges, la plupart des compétences des communes ou des Départements. C'était donc connu à l'origine, et ce n'est pas une des conséquences de la loi NOTRe. La loi NOTRe a peut-être mieux défini ces transferts ou leurs modalités, mais cela était contenu dans la création de la Métropole.

Les trois compétences que vous transférez, avec cohérence par rapport à ce que vous avez souligné et la politique de la ville, sont l'aide aux jeunes en difficulté, les actions de prévention spécialisée et du fonds de solidarité pour le logement. Nous y reviendrons plus en détail dans le rapport portant sur ce sujet. Voilà pour la partie sociale qui est au cœur de nos compétences.

De façon plus synthétique, je reviens maintenant sur le compte administratif 2015 et la situation financière de notre collectivité. Les recettes de fonctionnement progressent avec 1,186 milliards d'euros, soit 30 M€ de plus que l'année dernière et ce même en tenant compte de la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui représente 8 % des recettes totales de fonctionnement. Cette progression est liée cette année en grande partie à la poussée des droits de mutation, avec 349 M€ encaissés en 2015, soit 30 % de nos recettes. Ce sont des chiffres intéressants et importants.

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 1,055 milliard d'euros. Elles représentent 83 % du budget total de notre collectivité. Vous le rappelez régulièrement, les dépenses liées directement à l'exercice des missions quotidiennes sont sous pression depuis plusieurs années. Vous faites tous vos efforts pour réduire ce fonctionnement. Nous arrivons peut-être même à un stade critique pour le maintien de la qualité du service public. Nous pourrions le voir au fil des années. C'est une question.

Néanmoins, ces dépenses ne tiennent pas compte d'un volant non négligeable de 122 M€ sur lequel vous n'avez peut-être plus tout à fait la main, et c'est là que le bât blesse. Il regroupe en 2015 les fonds de solidarité et de compensation pour 35 M€, la dotation de compensation à la Métropole pour 55 M€, et les intérêts de la dette pour 31 M€. Les marges

d'autonomie de notre collectivité s'amenuisent sur ce volant de dépenses de fonctionnement. Les fonds de péréquation ont été créés par la loi, et on ne peut que s'exécuter.

Concernant la Métropole, sous l'effet des nouveaux transferts, la dotation va s'élever à plus de 60 M€ en 2017. Enfin, les intérêts de la dette atteignent près de 32 M€. Leur niveau est celui sur lequel vous pouvez agir et vous avez déjà bien entrepris le début d'un désendettement en 2015 pour 11 M€, pour un encours de dette qui s'élève toujours à 891 M€. Nous sommes enfin passés sous la barre des 900 M€. C'est important, déjà symboliquement.

Tout est lié dans un budget, il ne faut pas s'étonner qu'avec ce niveau de dette à rembourser, soit 92 M€ d'annuité – intérêts et capital, intérêt et principal comme disait la cigale de La Fontaine –, les investissements soient devenus le parent pauvre de notre collectivité. C'en est une conséquence. En tout, 150 M€ ont été réalisés sur les 210 M€ annoncés. C'est aussi une des conséquences de toutes ces réductions. Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 45 € par habitant pour une moyenne de 96 € dans les départements de même importance. Je ne sais pas si c'est d'année à année puisque nous sommes les premiers à avoir le compte administratif, et je n'ai pas vérifié si c'était vraiment pour 2015. Si l'on compare le budget prévu en 2015 en investissement et celui réalisé, nous constatons une différence importante.

Bien-sûr, nous rappelons et nous soulignons l'effort de solidarité manifesté envers les habitants, les collectivités et les entreprises suite aux inondations du 3 octobre. Cela a évidemment ajouté aussi à ces investissements, et il fallait le faire. Vos marges de manœuvre, nous le savons, nous le voyons, nous le lisons et nous le comprenons, ne sont pas grandes. C'est une réalité. L'importance de la dette, la baisse des dotations, les évolutions législatives, les transferts liés à la loi NOTRe, et la montée en puissance de la Métropole ne facilitent pas les choses. Je voulais aussi rendre hommage aux services qui ont accompli ce travail nous permettant d'avoir un compte administratif très rapidement. Je les remercie aussi pour leur travail tout au long de l'année, dans un exercice difficile marqué par des transferts qui imposent de nombreux changements au niveau du personnel et de l'organisation. Ce sont des années compliquées, et bravo à tous ceux qui s'investissent pour répondre à ces difficultés.

Il y a des choix que nous partageons, nous les avons signalés, et des orientations que nous ne partageons pas, notamment dans le domaine du RSA. Nous ne voterons pas ce compte administratif. Pour conclure, je voudrais dire que les citoyens aiment le débat politique, mais et je pense qu'ils supportent de plus en plus mal les affrontements qui les font regarder ailleurs, vers des horizons plus fermés. Alors, j'aimerais que nous continuions de nous garder ici de ces excès parfois trop partisans pour travailler avec nos convictions, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Mme GOURDON et M. TUJAGUE, je constate avec regrets que malgré les satisfecit nombreux que vous nous avez délivrés, dont je vous donne acte et dont je vous remercie, vous ne voterez pas ce compte administratif. Cela vous prive, Mme GOURDON, de participer au bilan que vous vouliez amender ou ajouter, puisque vous avez, en préambule à votre propos, indiqué que vous auriez bien aimé rajouter certains éléments sur le bilan que nous avons dressé pour cette première année de gestion.

Ce bilan s'appuie sur un budget que vous avez refusé de voter. En cohérence, vous refusez aujourd'hui de voter le compte administratif. Ce bilan, ce n'est pas le vôtre mais celui de la majorité et des électeurs qui nous ont soutenus. Vous en appelez, en conclusion de votre propos, à la fin des débats clivants. Il faut au contraire qu'il y ait des différences dans la vie politique. Je ne suis pas tombé dans la « macronite », dans ce débat où l'on gomme les identités, où l'on prétend que la droite et la gauche sont pareilles. La droite et la gauche ne sont pas pareilles. Je n'ai rien à voir avec M. HOLLANDE. Je le dis très clairement, et c'est une fierté. Il faut être très clair. Dire que tout le monde est pareil, c'est faire le jeu des extrêmes. Nous avons des différences, peut-être moins avec vous qu'avec M. HOLLANDE, même si vous avez une belle veste rose aujourd'hui qui porte ses convictions et ses valeurs.

Je pense qu'il faut au contraire qu'il y ait de la clarté dans le débat public. Il faut dire ce en quoi nous sommes différents, ce sur quoi nous avons une approche de la gestion publique radicalement différente. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est faire de la politique au sens noble du terme. C'est être fidèle à des convictions, à des engagements. Lorsque nous diminuons la dépense publique pour ne pas augmenter l'impôt et pour réduire la dette, nous faisons de la politique au sens noble du terme. C'est très exactement l'inverse de ce que vous avez fait depuis quatre ans au plan national. C'est une différence, et je pense que les électeurs la mesurent et la comprennent. Dire que nous sommes tous pareils, avec un mélange fantasmagorique et irréel qui consisterait à prendre le meilleur des deux camps pour faire une espèce de tambouille qui donnerait une solution à la sortie, ce n'est pas ma conviction, et je pense que cela ne donnera rien de bon pour le pays. Le mélange de l'eau chaude et de l'eau froide donne de l'eau tiède, et ce n'est pas ce dont notre pays a besoin.

Je vous donne acte néanmoins des propos que vous avez tenus. M. TUJAGUE également. Vous nous avez indiqué que vous vous sentiez écoutés, qu'il y avait de la rigueur et de la transparence, que vous auriez pu participer au bilan, que nous sommes passés sous les 900 M€ et que c'est un cap symbolique important, que vous êtes entièrement d'accord sur beaucoup de délibérations, notamment celles qui concernent votre canton, et je vous comprends, puisque même si vous l'avez rêvé, c'est Henri LEROY qui l'a fait, sur la vallée de la Siagne et notamment sur le collège de Pégomas ou sur la pénétrente. Je vous en donne acte. Nous sentons bien que quelque part, vous avez envie d'approuver ce que fait la majorité, et vous avez raison puisqu'elle le fait bien.

Vous avez souligné, vous aussi M. TUJAGUE, que nous avons amélioré les ratios. Vous êtes dans l'opposition, il faut s'opposer, et vous participez un peu à cet exercice, mais nous percevons bien que derrière vos interventions, vous donnez acte de la bonne gestion de la majorité départementale. Je vous en remercie. M. TUJAGUE a souligné que les ratios

s'étaient améliorés. Ces ratios sont l'expression comptable d'une politique publique qui baisse les dépenses publiques et qui n'augmente pas la fiscalité.

Je souhaite aussi apporter quelques corrections. Mme GOURDON, la première loi créant les Métropoles ne prévoyait pas une seconde vague de transferts. C'est la loi MAPTAM, confirmée et précisée par la loi NOTRe d'août 2015, qui prévoyait le choix optionnel de trois compétences ou le choix obligatoire de neuf compétences en l'absence d'un accord. Il s'agit donc d'un pas extrêmement important et supplémentaire qui n'était pas prévu initialement. C'est une correction que je voulais apporter.

Vous avez ensuite souligné que l'investissement avait diminué. Vous avez raison, mais quelle référence prenez-vous ? Si nous considérons l'investissement par rapport à la moitié des années 2000, il a évidemment diminué, mais nous étions dans une période d'investissement qui nous permettait d'aller vers la satisfaction des grands plans d'aménagement : le plan sécurité, le plan collèges, le plan de résorption des points noirs. Au compte administratif, nous relevons environ 150 M€ en investissement, c'est-à-dire très exactement la même somme qu'au compte administratif de 2014. Tous les comptes administratifs n'ont pas encore été votés, mais les estimations de certains cabinets spécialisés dans les finances des collectivités locales disent d'ores et déjà que la diminution de l'investissement pour les collectivités locales en 2015 est historique, soit entre 8 et 10 % de baisse pour l'investissement public de ces collectivités.

C'est un drame pour l'investissement public en général, c'est-à-dire pour la croissance et l'emploi dans notre pays. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement que vous soutenez activement a imposé cette baisse brutale, violente et inédite des dotations globales de fonctionnement. Lorsque l'on passe de 130 M€ à 67 M€ de 2013 à 2016, il y a quand même des conséquences. C'est une division de moitié. J'ai été le premier à dire qu'il fallait que les collectivités locales fassent des efforts pour diminuer les dépenses publiques, mais dans le cas présent, il y a eu une division par deux entre 2013 et 2016, et il y aura une division par trois entre 2016 et 2017. Ce n'est pas une baisse de 10 % ou de 20 %, ce qui aurait déjà été violent. C'est une division de 300 % pour les collectivités ! Imaginez que l'Etat baisse de 300 % ses dépenses publiques : tout irait bien. Pourquoi M. HOLLANDE ne fait-il pas au niveau de l'Etat le même effort que celui qu'il impose aux collectivités locales ?

Il faut en tirer les conséquences. Les collectivités locales l'ont fait, car elles n'avaient pas le choix. Or il n'y a pas de miracle. Je n'ai pas de baguette magique. Peut-être en avez-vous une. C'est d'ailleurs l'apanage des socialistes de vendre du rêve. Lorsque les recettes venant de l'Etat sont divisées par deux, lorsque le RSA augmente de 50 % depuis 2012 et que cela n'est pas compensé, comment fait-on ? Soit on s'endette, et je le refuse. Soit on augmente la fiscalité, et nous le refusons. Soit on baisse l'investissement, et nous ne l'avons pas fait. Le choix de la majorité départementale pour faire des économies a été de baisser le fonctionnement. L'investissement n'a pas baissé, contrairement aux autres collectivités, et contrairement à la comparaison entre les exercices 2014 et 2015.

Je vais aussi vous donner un chiffre très clair. La moyenne des investissements des Départements de plus d'un million d'habitants, soit 21 Départements en France, était de 190 € par habitant en 2014. Nous n'avons pas ce chiffre pour 2015, mais il sera inférieur, sans doute de 8 ou 10 % de moins, soit environ 175 € par habitant. Pour notre part, notre dépense d'investissement par habitant est encore de 197 €. Je le répète : ce que nous votons, et ce que vous ne voterez pas si j'ai bien compris, nous amène à une dépense d'investissement par habitant de 197 € par habitant, soit 10 % de plus que les Départements de la strate. Nous investissons donc plus.

Certes, nous investissons moins qu'il y a dix ans, je suis d'accord. M. TUJAGUE, vous avez cité quelques chiffres. Certains programmes routiers ont été décalés, et c'est ce qui explique la légère baisse que vous évoquez, mais nous maintenons nos efforts. Nous avons simplement décalé quelques opérations, comme le carrefour des Rives à Villeneuve-Loubet qui démarrera dans quelques jours. Cela devait être fait en 2015, et ce le sera en 2016. Nous avons pris un peu de retard sur la L2 du fait des procédures, puisqu'il faut toujours protéger les petites plantes auxquelles vous êtes tellement attachés contre les investissements. Là aussi, il faut être cohérent : on ne peut pas mettre des contraintes qui empêchent de réaliser et déplorer qu'on ne puisse pas avancer assez vite, comme sur le collège de Pégomas où nous avons perdu un an à cause de la *phalaris aquatica*.

Sur l'aménagement du territoire, nous sommes passés de 80 M€ à 90 M€ de 2014 à 2015, notamment pour l'aide aux communes. Cela fait partie des efforts extrêmement importants dans cette période. L'effort d'investissement n'est donc pas en réduction mais marque au contraire une volonté très forte du Département, sachant que la baisse des investissements pour l'ensemble des collectivités en 2015 sera de 4 milliards d'euros en France.

Vous avez aussi souligné ce qui nous réunit. Je veux bien partager cette analyse. Sur le bio à l'école, nous allons naturellement le faire. Je vous rappelle que nous avons pris une délibération le 25 février sur le plan « 06 à table ». Nous avons recruté des personnels pour la Chambre d'agriculture. Nous sommes engagés dans cette politique. Si vous la soutenez, j'en suis très heureux. Nous avons recruté un coordinateur pour la mise en place d'une plateforme de gré à gré entre les agriculteurs et les collèges, gérée par la Chambre d'agriculture. Nous allons mettre en place ce programme dès la rentrée prochaine. Du bio sera disponible sur cette plateforme d'achat, ce qui est extrêmement important. Je me réjouis que vous approuviez et même que vous participiez, puisque vos propositions seront bien entendues et les bienvenues. Vous saluez l'esprit d'ouverture qui est le nôtre, et je vous le confirme.

En ce qui concerne le RSA, nous avons une divergence. M. TUJAGUE l'évoque souvent. Pour moi, le RSA n'est pas le RFA, le revenu de fraude active, et ça ne le sera jamais. Il doit être appliqué à ceux qui en ont les droits. Le RSA ne tombe pas du ciel. Ce n'est pas de la fausse monnaie. Il est financé par l'impôt et par des charges qui sont de plus en plus lourdes. Comment dire aujourd'hui que vous ne partagez pas cette politique ? J'avoue que depuis le début, je ne comprends pas ce débat. Ce n'est pas une vitrine : c'est faire appliquer la loi et le droit, en disant que ceux qui bénéficient d'une allocation de solidarité –

parce qu'ils en ont besoin et qu'il est légitime que nous leur versions, conformément à ce que prévoit la loi – doivent remplir les conditions pour la recevoir.

Nous avons refusé ou radié 5 830 personnes du RSA. Je le revendique. Vous le critiquez, mais c'est pour moi une fierté. Nous avons refusé l'ouverture de 2 433 dossiers. Nous avons suspendu 3 397 personnes pour non-respect des devoirs du contrat d'insertion et simplement de la convocation que nous avons faite pour vérifier que ces personnes manifestaient toujours la volonté de sortir d'un système d'assistance et de ne pas y rester à vie. Nous avons administré 136 amendes, et nous avons déposé 16 plaintes.

Vous avez raison, tout n'est pas de la fraude, mais s'inscrire au RSA lorsqu'on n'en remplit pas les conditions, si ce n'est pas de la fraude au sens littéral, cela représente quand même une petite entorse au droit et à la loi. Nous revendiquons donc cette politique qui nous a permis d'économiser 10 M€. C'est une fierté pour notre majorité, et nous allons continuer. Nous avons là aussi ouvert la voie. Tous les Départements de France sont venus en juin dernier en séminaire voir comment nous pratiquons cette politique dans les Alpes-Maritimes. Nous avons été un exemple, une référence, un modèle. Beaucoup de Départements s'y engagent aujourd'hui.

Comment dire que verser de l'argent public à des personnes qui n'y ont pas droit, ce n'est pas grave puisque c'est de la solidarité ? Non, ce n'est pas de la solidarité. En tenant ce discours, vous tuez notre modèle social. Ce que vous ne comprenez pas, c'est que vous avez l'impression que cela est financé par un argent virtuel et irréel. Or cet argent vient de la poche des contribuables, c'est-à-dire des cotisations de ceux qui travaillent. Ces cotisations et ces impôts sont devenus insupportables. Votre Gouvernement a ajouté 90 milliards d'euros d'impôts et de charges en quatre ans. Nos concitoyens n'en peuvent plus. Chaque fois qu'ils payent un impôt et qu'ils voient que cet argent va vers des personnes qui n'ont ni le droit ni la qualité pour le percevoir, ils se tournent vers les extrêmes parce qu'ils ont l'impression que ce système les vole. Vous devriez le comprendre.

Nous avons un modèle social qui est parmi les meilleurs au monde. J'approuve la nécessité de soutenir ceux qui sont dans la difficulté et la précarité, mais pour un temps donné. Oui, nous avons voulu radier du RSA les personnes qui refusent deux offres d'emploi raisonnables. Vous contestez cette mesure, vous nous l'avez dit. Pour notre part, nous considérons qu'il n'y a aucune raison que des personnes bénéficient du fruit du travail des autres lorsqu'on leur propose deux fois un travail et qu'elles le refusent. Le but du RSA n'est pas de rester hors du travail mais au contraire de rentrer dans le travail. Je pense qu'il faudrait aller plus loin pour que systématiquement face à l'allocation il y ait un travail d'utilité collective. Aujourd'hui, la loi ne le permet pas, je souhaite qu'en 2017, lorsque nous serons au pouvoir, nous mettions en place très rapidement une telle disposition.

Vous contestez également le fait que nous rendions obligatoire l'inscription à Pôle emploi. Cela vous gêne. Depuis que nous avons lancé ce plan le 7 février, 1 400 allocataires du RSA se sont inscrits à Pôle emploi alors qu'ils n'y étaient pas. Si une personne n'est pas inscrite à Pôle emploi, cela signifie qu'elle ne cherche pas un travail. Or la finalité du RSA est

justement de trouver un travail et de sortir de ce dispositif. Cela peut évidemment gêner votre inversion de la courbe, qui est un artifice lié à la baguette magique. Si tous les Départements de France faisaient comme les Alpes-Maritimes, puisque nous avons eu 1 400 allocataires qui se sont inscrits à Pôle emploi depuis le 7 février et que nous pourrions donc en avoir environ 5 000 sur l'année, cela pourrait représenter au niveau national 500 000 chômeurs qui ne sont pas visibles à ce jour. La réalité est celle-ci, et nous sommes là pour dire la vérité. Nous avons sur ce point un désaccord majeur.

M. TUJAGUE, j'ai bien noté l'intérêt que vous portez aux dossiers de votre canton. J'y perçois votre efficacité mais aussi votre sens de l'engagement et du respect que nous devons à vos électeurs. Nous travaillons sur le contournement de Borghéas de Peillon. Concernant la pénétrante du Paillon, heureusement que vous l'avez précisé à la fin de votre propos : La Trinité n'est plus dans les routes départementales, elle est du domaine de la Métropole. Je ne peux pas conduire un projet dans une autre collectivité. Je me garderai bien de rompre l'autonomie de gestion des collectivités. Je ne souhaiterais pas que l'on fasse l'inverse dans notre collectivité, et je ne peux donc pas poursuivre la pénétrante du Paillon dans un domaine qui relève d'une autre collectivité. Même si vous l'avez nuancé à la fin, je voulais quand même souligner que c'était un peu surprenant de dire que nous n'avions pas fait une route que nous ne pouvons pas faire.

Sur Tende, je pense que nous avons la même vision, celle d'éviter de faire de la Roya une autoroute à poids lourds. Nous allons donc limiter le tonnage. Nous sommes en train d'y travailler. Nous le ferons ensemble.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais préciser. Je vous remercie, malgré votre vote que je regrette, d'avoir approuvé, dans les mots mais non dans les actes, la bonne gestion de notre majorité.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je veux juste revenir sur mes propos puisque vous avez totalement déformé ce que j'ai voulu dire. Nous avons des convictions très différentes. Il ne s'agit ni d'eau tiède ni de tout mélanger. Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes positions. J'ai simplement voulu dire que tout en étant différents dans nos positions et nos convictions, nous étions quand même capables de travailler sur des dossiers du territoire au bénéfice des habitants : les routes, les collèges, les améliorations de vie, etc. Ce sont des dossiers que nous pouvons partager et qui n'ont rien à voir avec un parti pris politicien. Lorsque nous touchons les questions de société comme le RSA, nous ne partageons vraiment pas votre vision des choses, et nous l'affirmons. Nous sommes donc loin de l'eau tiède.

Par ailleurs, il me semble que les baisses de dotations étaient prévues dans le programme du candidat SARKOZY, de la même manière et à la même hauteur. Je tenais à vous le rappeler. Enfin, je persiste et signe concernant la Métropole. Dans la définition de la Métropole, celle-ci avait dès 2012 la possibilité de prendre les compétences qu'elle souhaitait. Evidemment, les documents parus ensuite ont permis de mieux calibrer ces transferts et de les

prévoir en détail, mais la possibilité était déjà ouverte. Pour terminer, il me semble que vous avez parlé de 10 M€ d'économies liées au travail sur la fraude au RSA, mais j'avais cru lire 30 M€ dans le rapport, ce qui m'avait un peu étonnée.

M. Le Président.- Depuis 2011. L'économie réalisée sur les mesures que j'ai évoquées précédemment à propos du RSA représente exactement 29 M€ depuis le lancement de ce plan en 2011 avec la création de la brigade antifraude. Pour l'exercice 2015, ce montant s'élève à 10 M€.

En ce qui concerne les compétences de la Métropole, la loi de 2011 offrait certes une possibilité, mais elle n'imposait pas d'obligation. C'est une grande différence. La loi MAPTAM et la loi NOTRe créent une obligation de transfert. A défaut d'accord, l'obligation porte sur le transfert de neuf compétences. Il y a une différence entre une négociation où les deux partenaires sont égaux, et une négociation où trois compétences sont obligatoirement transférées, et potentiellement neuf en cas de désaccord. C'est peut-être une conception qui nous oppose sur le cadre contractuel ou les principes conventionnels, mais ce n'est pas vraiment la même chose.

Enfin, vous êtes évidemment toujours d'accord sur les dépenses, mais les dépenses ont pour contrepartie les recettes, et à un moment, il faut donc faire des choix. Vous votez les dépenses, et pour notre part nous votons les dépenses et les recettes. C'est ce qui nous différencie.

Nous allons maintenant poursuivre l'examen de notre ordre du jour. Je pense que le débat a eu lieu. Je passe la parole au premier vice-président en charge des finances, M. GINESY, qui va nous présenter le compte de gestion du comptable. Je précise que le Payeur ne peut assister à ce débat. Il est de toute façon absent aujourd'hui et m'a demandé de l'excuser. Après cette délibération, je confierai à M. GINESY la présidence de cette séance pour examiner formellement le compte administratif de notre budget principal et de nos budgets annexes.

1. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2015

M. GINESY.- Je souhaite signaler tout d'abord la rapidité et l'efficacité avec lesquelles nos services ont travaillé avec ceux du Payeur départemental. Je remercie M. BAILBE d'avoir suivi ces travaux, ainsi que le nouveau directeur général des services et l'ensemble des services avec qui nous réalisons un excellent travail. Cela nous permet de présenter le compte administratif très tôt cette année.

Le compte de gestion présenté par le Payeur départemental pour 2015 ressort, après les opérations de pointage et de mise en concordance, en tout point conforme aux différents comptes administratifs correspondant au budget principal et aux budgets annexes. Il valide donc, comme vous le détaillera le rapporteur général du budget, un excellent résultat de clôture marqué par un excédent de 11,9 M€, par un taux de réalisation de 99 % pour les dépenses de fonctionnement et de 71,4 % pour les dépenses d'investissement.

Le compte de gestion a donc reçu un avis favorable à l'unanimité en commission des finances. Je vous propose d'en délibérer.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous remercions M. le Payeur et ses services pour la qualité du travail accompli et pour la bonne relation entretenue avec les services de l'administration départementale. Je passe à présent la présidence au premier Vice-président M. GINESY pour l'examen des trois rapports suivants sur le compte administratif.

Le président du Conseil départemental quitte la salle des délibérations.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. GINESY.- Le débat a déjà eu lieu. Tout a été dit et bien dit, et les échanges ont été bien nourris. Cela nous évite de commenter ce rapport qui présente le compte administratif 2015 et l'affectation du résultat. Je cède la parole à Me BECK.

Me BECK.- Je vous remercie. Après le vote unanime du compte de gestion, le vote unanime du compte administratif ne devrait pas poser de problème.

Le compte administratif présente un excédent de clôture de 11,9 M€. Ce compte administratif présente comme caractéristiques : un niveau de dépenses réelles de fonctionnement identique à celui des années précédentes, soit 932,8 M€ ; des recettes réelles de fonctionnement de 1,186 milliard d'euros ; des dépenses réelles d'investissement hors dette de 150,6 M€ ; et des recettes réelles d'investissement de 22,2 M€. Le niveau d'emprunt s'établit à 50 M€. Comme nous le verrons ensuite, il est inférieur de 30 M€ à celui de l'année dernière. En capital et intérêts, l'annuité de la dette s'élève à 92,07 M€.

Les recettes s'élèvent quant à elles à 1,274 milliard d'euros avec une augmentation de 30,3 M€ par rapport à 2014 pour les recettes de fonctionnement. Concernant la dotation globale de fonctionnement, comme cela a été dit, il est assez significatif de remarquer la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. Cette baisse est de 25,9 M€, après une première baisse en 2014 de 10,4 M€. Le montant perçu n'est donc plus que de 93,7 M€. Comme le Président l'a indiqué, cette baisse se poursuivra en 2016 et 2017. Il est à noter qu'entre 2013 et 2016, la baisse de la dotation globale de fonctionnement est exactement de moitié.

Le montant des droits de mutation encaissés en 2015 s'élève à 348,9 M€, soit une hausse significative par rapport à 2014 où le montant n'était que de 295,3 M€. La hausse du taux de 3,8 % à 4,5 % à compter du 1^{er} mars 2014 explique l'essentiel de cette hausse de recettes. Pour la section d'investissement, les recettes réelles s'élèvent à 72,2 M€, avec un fonds de compensation de TVA qui représente à lui seul 8,9 M€. Les emprunts ont été limités à 50 M€, contre 80 M€ en 2013 et en 2014. Cette diminution du recours à l'emprunt a permis de désendetter le Département de 11 M€ en 2015. Le stock de dette est ainsi passé de 902 M€ à 891 M€.

Les dépenses réelles totales s'élèvent à 1,266 milliard d'euros. Avec la diminution de la dotation globale de fonctionnement, les ponctions du fonds de solidarité et du fonds de péréquation sur les droits de mutation, conjuguées à la forte hausse des allocations individuelles de solidarité, les dépenses d'investissement ont été maintenues au niveau de 2013 et de 2014 avec 150,1 M€ hors dette. Dans ce contexte difficile, la priorité a été notamment maintenue sur la solidarité territoriale qui représente plus du tiers des dépenses d'investissement.

En parallèle, la poursuite de la rationalisation des dépenses liées au fonctionnement de l'administration départementale a permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement à périmètre identique, c'est-à-dire hors fonds de péréquation et de solidarité des droits de mutation, après neutralisation de l'effet Métropole, et hors dette, à 932,8 M€. Les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire du Département, s'élèvent quant à elles à 515,6 M€. L'allocation du RSA est en hausse de 9 M€, en dépit des efforts faits dans la lutte contre la fraude ou simplement dans le contrôle de l'attribution des allocations du RSA.

Il vous est donc proposé d'arrêter le compte administratif selon le rapport qui vous est présenté, de prendre acte que le résultat cumulé consolidé de fonctionnement en 2015 d'un montant de 67,1 M€ est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 55,2 M€ en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 11,8 M€ et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002, étant précisé que les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2016.

M. GINESY.- Je vous remercie. Y a-t-il des interrogations sur ce rapport brillamment présenté par Me BECK, qui nous a donné les éléments financiers et techniques qui ont nourri le débat précédent ? Je sou mets donc ce rapport à votre approbation.

Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON, TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- Si vous le permettez M. le Président, je rapporterai en même temps les rapports 3 et 4, c'est-à-dire le compte administratif 2015 des budgets annexes et l'affectation des résultats.

Commençons par le laboratoire vétérinaire départemental. Après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé fin 2015 de 12 754 €, et la section de fonctionnement un déficit cumulé fin 2015 de 12 754 €. Le budget du laboratoire vétérinaire départemental a été équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal de 913 245 €. L'excédent de la section d'investissement est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001. Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement est affecté au compte 002.

Pour le cinéma Mercury, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé fin 2015 de 96 118 €, et la section de fonctionnement un déficit cumulé fin 2015 de 96 118 €. Le budget du cinéma Mercury a été équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal de 13 440 €, et l'excédent de la section d'investissement est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001. Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement est affecté au compte 002.

Pour le port de Nice, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2015 de 655 888 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé fin 2015 de 655 888 €. Le budget du port de Nice a été équilibré par une subvention du budget principal de 561 075 €. Le déficit de la section d'investissement est affecté en dépenses d'investissement au compte 001. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement en recettes d'investissement au compte 1068.

Pour le port de Villefranche-Santé, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2015 de 22 071 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé fin 2015 de 176 205 €. L'excédent de fonctionnement de 176 205 € est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 22 071 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 154 134 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour les ports en gestion concédée, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2015 de 262 860 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé fin 2015 de 386 225 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 262 860 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 123 365 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Enfin, pour le parking Silo, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé fin 2015 de 76 033 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé fin 2015 de 279 369 €. L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement au compte 001, et l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Voilà les comptes administratifs des six budgets annexes ainsi que l'affectation des résultats qui en ressort.

M. GINESY.- Je vous remercie.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DES BUDGETS ANNEXES

L'affectation des résultats 2015 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. C'est un exercice un peu fastidieux mais obligatoire et légal pour éviter la contestation du vote de ces comptes administratifs. Je félicite le rapporteur puisque les deux derniers rapports ont été votés à l'unanimité. Nous pouvons rappeler le Président pour qu'il puisse reprendre la présidence de cette séance.

Le président du Conseil départemental rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

5. COMMUNICATION SUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE, LA LIGNE DE TRESORERIE ET LES EMPRUNTS REALISES EN 2015

M. GINESY.- Il s'agit d'une communication sur la gestion active de la dette et des emprunts réalisés en 2015. Le volume d'emprunts contractualisés s'élève à 50 M€ et se trouve réparti selon le détail fourni par le rapport. A titre d'information, l'emprunt de 20 M€ contractés auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 4,5 % correspond à la deuxième tranche d'un contrat signé en 2014 permettant de sécuriser un emprunt structuré Helvetix. Cette renégociation avait fait l'objet d'une présentation détaillée l'an dernier, lors du vote du compte administratif 2014.

Compte tenu, d'une part des 50 M€ d'emprunts nouveaux souscrits en 2015, et d'autre part des 61 M€ de capital remboursés, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 a diminué de 11 M€ pour s'établir à 890,9 M€.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- S'agissant d'une communication, mon propos ne sera pas une explication de vote mais une reprise de ce que vous avez expliqué concernant votre gestion du Département. Bien entendu, nous trouvons que cette gestion a été une bonne gestion depuis quelques années. Cela dit, aviez-vous le choix d'une gestion qui n'eût pas été rigoureuse ? Je ne le pense pas. Vous avez hérité de votre prédécesseur d'une situation difficile en termes de dette, compte tenu des endettements successifs. Il est vrai que l'anticipation de la réalisation des grands plans a entraîné des endettements tels que cela vous a conduit à pratiquer une gestion très rigoureuse que nous reconnaissons.

Il ne s'agit donc pas pour nous de critiquer une gestion rigoureuse, car elle était nécessaire. Il s'agit simplement de mettre en doute un certain nombre d'aspects, et non pas tous les aspects, des emplois que vous faites des résultats de cette bonne gestion. Il y a des domaines sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et, comme vous l'avez souligné vous-même, il est normal qu'il y ait des oppositions, des sensibilités différentes et des désaccords sur certains sujets. Parallèlement, sur un certain nombre de sujets présentés séparément, il nous arrive régulièrement de les voter.

Vous avez évoqué certains dossiers, comme le collège de Pégomas dont la réussite serait celle d'un autre. Soit. Que la réussite soit attribuée à un autre, cela m'est profondément égal. Vous avez aussi parlé de la pénétrante Cannes – Grasse. Ce sont des dossiers sur lesquels j'ai sans cesse discuté avec le maire de Grasse pour trouver des consensus. Ce n'était pas facile avec le précédent, et c'était mal perçu par la population dans la mesure où j'étais censé être un opposant. Néanmoins, sur ces sujets, j'ai fait en sorte de maintenir des consensus, et cela pendant dix ans. C'est à mettre à notre compte, c'est-à-dire sur le fait que nous travaillions dans le sens de l'intérêt collectif. Il m'apparaîtrait honnête que vous le reconnaissiez, comme nous reconnaissons la qualité de votre gestion. Je tenais à ce que cela soit clarifié.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA. Cela va sans dire, si vous considérez que cela va mieux en le disant, je veux bien le dire. Vous avez évoqué le projet de la pénétrante Cannes – Grasse : ce n'est pas un dossier facile et vous avez toujours eu une attitude constante sur ce sujet. Je vous en félicite et vous en remercie. Tous les projets que vous venez d'évoquer, vous les avez naturellement soutenus, et vous avez raison de souligner que nous nous retrouvons sur ces questions.

Quand j'ai dit que vous l'avez rêvé et qu'Henri LEROY l'a fait, je veux rappeler qu'Henri LEROY, qui est le nouveau conseiller départemental, selon le redécoupage territorial que vous avez voulu, fait partie de la majorité départementale. Les soutiens sont les bienvenus d'où qu'ils viennent mais les arbitrages, dans le cadre du contexte que vous avez

rappelé, appartiennent à la majorité. Lorsqu'il s'est agi de lancer le collège de Pégomas, j'avais des notes de mes services m'expliquant qu'il ne fallait pas le faire. L'Inspecteur d'académie n'était pas très enthousiaste sur cette question. Il a donc fallu faire des choix et des arbitrages, et c'est bien l'exécutif, dont fait partie Henri LEROY, qui en a la maîtrise. C'est la raison pour laquelle je me suis exprimé comme je l'ai fait. N'y voyez rien de péjoratif à votre endroit, mais c'est simplement la majorité qui décide.

En tout cas, M. VINCIGUERRA, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, et comme je vous le redis avec la plus grande sincérité, vous êtes le bienvenu dans la majorité. Vous y avez votre part, et je pense que vous pouvez l'enrichir...

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je n'avais pas prévu d'intervenir mais, face à ces échanges de gentillesses exceptionnelles en public, mon inquiétude est que l'opposition se retrouve réduite de moitié dans peu de temps. Je tiens donc à rappeler ce que j'ai indiqué précédemment. En matière de gestion, je pense qu'en 2015, chers collègues de la majorité, vous avez fait une erreur forte en diminuant de 30 M€ le recours à l'emprunt. C'est notre position. Nous l'avons déjà exprimée à plusieurs reprises. Nous sommes dans un contexte où les taux des intérêts sont extrêmement bas. Certains anciens prêts sont à ce jour à taux zéro.

Nous avons eu à faire face à la nécessaire prise en compte des soutiens aux sinistrés des intempéries du mois de novembre, ce qui représentera une vingtaine de millions d'euros. Or, le Département a la capacité de remboursement. Les ratios sont intéressants, mais c'est avant tout la capacité de remboursement qu'il faut considérer, au moment où l'emprunt est réalisé et dans la durée. Avec le budget du Département, il aurait été possible en 2015 d'emprunter, si ce n'est 30 M€ de plus, au moins 20 M€ pour couvrir des dépenses d'investissement. Je ne précise pas lesquelles. Je ne vous donne donc pas un vingt sur vingt pour votre gestion et je continue de penser que, mes chers collègues de la majorité, vous avez fait une erreur.

M. Le Président.- Dont acte. M. LEROY.

M. LEROY.- En ce qui concerne le collège de Pégomas, comme le savent très bien M. VINCIGUERRA et Mme GOURDON, si ce collège se fait, c'est uniquement par la volonté du Président Eric CIOTTI. L'Education nationale n'en voulait pas. Nous avons pris des engagements vis-à-vis des trois communes que sont Pégomas, La Roquette et Auribeau. Je suis allé m'expliquer devant tous les élus des communes sur le sujet. Au Conseil départemental, l'exécutif est évidemment collégial, mais le responsable reste le Président. Si le collège de Pégomas se fait, c'est grâce à vous M. le Président, puisque ce n'est que vous qui avez pris la décision. Vous l'avez fait certes avec des collaborateurs et des participations d'élus, mais c'est une décision qui vous appartient, ce qui est tout à fait logique. Je vous en remercie, au nom de tous les habitants de la basse vallée de la Siagne.

M. Le Président.- Merci. Nous n'allons pas faire de débats sur la paternité des projets. L'essentiel est qu'ils soient mis en œuvre. Je précise que la commission d'appels d'offres du 4 avril dernier, présidée par Mme GIUDICELLI, a validé tous les marchés pour que le chantier du gros œuvre, qui avait été retardé suite à un appel d'offres infructueux, puisse démarrer dans les prochaines semaines. Tous les lots ont été pourvus et nous devrions commencer le chantier dans les six semaines qui viennent.

M. TUJAGUE, ne rouvrons pas le débat. Vous avez toujours été constant sur ces questions. Ce n'est pas ma conception. Nous ne pouvons pas tirer indéfiniment des chèques en blanc sur l'avenir. La dette peut se payer à zéro pour l'Etat aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas pour les collectivités. La dette a un coût, et il était important d'aller vers le désendettement en trouvant des équilibres. C'est cette conception qui est la nôtre et qui nous différencie. Comme je le disais précédemment, il faut qu'il y ait des différences, et heureusement.

M. TUJAGUE.- Je précise que le désendettement se fera automatiquement, puisque le niveau des emprunts aujourd'hui est nettement inférieur à celui de la période que vous évoquiez tout à l'heure. Ces emprunts s'amortissent et le désendettement s'effectue naturellement, à condition de ne pas engager des emprunts au même niveau qu'à l'époque. Nous en sommes très loin. L'emprunt ne doit pas se gérer uniquement par des ratios sympathiques de techniciens, mais surtout en fonction des capacités de remboursement. Je ne vais pas continuer sur ce sujet mais le désendettement de notre collectivité se fera automatiquement, sachant qu'effectivement, il fallait diminuer le niveau des emprunts par rapport à ce qui se pratiquait à une certaine époque. Cela a malgré tout permis de réaliser des investissements utiles au département.

M. Le Président.- Absolument, mais les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. A un moment, le stock de dette ne peut plus augmenter et il faut le réduire. Si nous ne faisons rien, l'annuité diminuera à partir de 2020. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là. De plus, elle ne diminuera qu'à la condition que nous n'augmentions pas le stock de dette. Nous avons emprunté l'année dernière 50 M€. En 2014, nous avons emprunté 80 M€. En capital, nous remboursons chaque année 61 M€. Comme nous avons plus remboursé qu'emprunté, le stock a diminué, mais nous avons tout de même ajouté 50 M€ de dette à un taux certes plus faible. Nous n'en avons pas ajouté plus de 61 M€, auquel cas nous aurions augmenté la taille du rocher qui roule et qui un jour écrasera les générations futures. La dette est en effet une forme d'hypothèque sur l'avenir.

Nous avançons donc prudemment. Nous n'avons pas arrêté d'emprunter. Nous remboursons 61 M€ en capital et nous avons emprunté 50 M€, soit un solde de moins 11 M€ sur notre stock de dette qui est passé à moins de 900 M€. Nous sommes dans la strate haute des Départements. Il faut aussi considérer la capacité de financement et de remboursement. Nous remboursons 61 M€ en capital et 33 M€ en intérêts, soit 94 M€. C'est une masse importante. Nous ne pouvons pas l'accroître. Nous l'avons portée à ce niveau pour réaliser des programmes d'investissements d'une ampleur légitime mais exceptionnelle. Nous le savions. Ce qui a été fait de 2004 à 2009 répondait à des rattrapages et des programmes

routiers extrêmement importants et pertinents. La 202 bis a représenté par exemple 260 M€ que nous avons réalisés jusqu'en 2011. C'est sous cette présidence que nous avons réalisé le passage de La Manda et la jonction avec le Bec de l'Estéron. A cela s'ajoutent le plan gendarmeries pour 110 M€, le plan points noirs pour 1 milliard d'euros, le plan collèges, etc.

Nous avons fait un effort à un moment où nous le pouvions. Aujourd'hui, nous gérons ce stock de dette avec une tendance à la décroissance. Nous l'assumons et nous le revendiquons. Cette baisse est de 11 M€ en 2015. Pour la suite, nous aviserons en fonction surtout de nos recettes en droits de mutation et de notre gestion rigoureuse. Vous avez d'ailleurs tous souligné que notre gestion avait été rigoureuse. Je vous en remercie. Vous venez de le redire et M. VINCIGUERRA, dans des mots très forts qui ont d'autant plus de prix qu'ils viennent de l'opposition, a salué cette bonne gestion. C'est une fierté pour nous et notre majorité, nous le revendiquons. En 2016, nous veillerons à ce que l'objectif de désendettement soit autour de 20 M€. Sur deux exercices budgétaires, nous aurons ainsi diminué le stock de dette de 30 M€, ce qui aura un impact majeur et redonnera à terme des marges plus importantes pour l'investissement.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Effectivement, l'encours baisse, mais la charge annuelle est pérenne pour quelques temps encore. C'est aussi à cela qu'il faut faire attention.

M. Le Président.- Oui. C'est ce que je viens de dire à M. TUJAGUE. La courbe diminuera en 2020. Si nous accroissions le stock, elle augmenterait.

L'assemblée départementale prend acte.

7. **PREPARATION DU TRANSFERT DE COMPETENCES PREVU PAR LA LOI DU 7 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE – CONVENTION CADRE AVEC LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

M. VEROLA.- Avant de présenter le rapport, je souhaite juste apporter une précision à l'attention de Mme GOURDON en réponse aux précédents échanges sur le RSA. Si quelqu'un s'est vu retirer le RSA parce qu'il lui manquait un papier, vous pouvez adresser toutes les coordonnées à l'UPI de référence et vous m'en faites le double. En revanche, il ne faut pas que ce document corresponde à une obligation non-remplie. De même que M. le Président a invité M. VINCIGUERRA à rejoindre la majorité, je peux vous inviter à venir une fois dans la commission où nous arbitrons les fraudes. La prochaine se tiendra le 10 mai.

En ce qui concerne le rapport n° 7, il s'agit du transfert de compétences relatif à la loi NOTRe et portant sur le fonds de solidarité pour le logement, l'aide aux jeunes en difficulté, et les actions de prévention spécialisée. Le rapport prévoit aussi la mise en place d'une commission qui évaluera les conséquences financières. Je précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité hier par la Métropole.

M. Le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous avons émis un vote réservé en commission, mais nous allons voter ce dossier. Nous constatons en effet qu'il y a eu de la part du Conseil départemental une gestion tout à fait correcte de cette répartition de compétences. Nous étions de toute façon obligés d'en céder trois, et nous avons conservé l'essentiel, ce qui est très appréciable.

Le but de la loi NOTRe et de la réorganisation territoriale, qui existait déjà avant avec la loi sur les Métropoles, était d'arriver à créer des économies d'échelle. Or quand un Département est confronté à une Métropole, nous sommes dans la perte d'échelle. Nous nous en rendons bien compte sur la répartition du personnel, par exemple pour le fonds de solidarité pour le logement. Sur les douze agents qui s'en occupaient, il nous en reste quatre pour prendre en charge la moitié du département. La répartition a été effectuée sur la base des allocations attribuées auparavant. On aurait également pu regarder le nombre de dossiers traités car, de ce point de vue, je ne suis pas sûr que le ratio soit de soixante – quarante. Je ne suis pas sûr que nous y parviendrons, même avec un gain de productivité.

Cette modification de l'échelle d'application de nos politiques va donc nous amener à un certain nombre de révisions en matière de fonctionnement et d'application de notre travail en matière sociale. Cela nous pose question, et c'est ce qui m'a conduit à émettre un vote réservé.

Il faut évacuer ce point et se dire que nous allons le pallier, mais il faut tout de même y réfléchir. Le clivage et la nécessité de répartir des compétences entre la Métropole et le Département vont poser à terme de vraies questions en matière d'organisation territoriale. Je ne vais pas pousser plus loin le raisonnement, mais je voulais tout de même attirer l'attention de l'assemblée sur ce sujet qui me paraît de nature à générer, non pas des conflits, mais quelques problèmes de gestion dans les années qui viennent, jusqu'à ce que des décisions soient prises quant au fait d'étendre ou non la Métropole à la totalité du département.

Il s'agissait juste d'une remarque pour expliquer que nous passons d'un vote d'attente à un vote positif. Je remercie par ailleurs les services auxquels j'avais demandé un certain nombre d'évaluations budgétaires qu'ils m'ont fournies. Ils l'ont fait aussi concernant le dossier relatif au tramway. Je les remercie, puisque j'ai eu des réponses assez rapidement et que cela me semble tout à fait positif. Donc nous votons cette délibération.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA. Vous avez porté des appréciations sur les conséquences de la loi NOTRe au plan global. Ce qui est sûr, non pas sur ce sujet en particulier mais de manière plus générale, c'est que cette loi NOTRe sera source de davantage de dépenses publiques. On voulait faire des économies, mais il y aura plus de dépenses publiques et plus de complexité. Je pense qu'il faudra demain faire table rase de tout ce qui a été fait et mal fait. Nous sommes dans une confusion généralisée, et les treize grandes régions n'ont aucun sens.

Nous voyons d'ailleurs ce qui se passe de façon conviviale et amicale entre M. ROUSSET et Mme ROYAL. Je ne pense pas que vous auriez eu les mêmes qualificatifs sur la gestion de Mme ROYAL, et en particulier sur sa dette. On a fait un mariage de la carpe et du lapin. Je ne sais pas qui est le lapin et qui est la carpe en l'occurrence. Les grandes régions n'ont pas plus de compétences, et des disputes ont lieu dans certains territoires pour savoir si le siège sera à Toulouse ou à Montpellier. On fait aussi des acrobaties pour savoir si les directions des services déconcentrés de l'Etat seront positionnées à Clermont-Ferrand ou à Lyon. En tout cas, il est certain que les dépenses seront multipliées puisqu'au lieu de n'avoir qu'un siège, nous en aurons deux ou trois.

La loi NOTRe entraînera plus de dépenses, sans parler de ce qui se passe à Paris. Une Métropole du Grand Paris a été créée, dont le maire de Paris et la présidente du Conseil régional disent qu'elle ne sert à rien. La région Ile-de-France compte ainsi la Région, l'Établissement public du Grand Paris, la Métropole de Paris, les Conseils départementaux, la Ville de Paris. Cela nous donne cinq strates territoriales, auxquelles s'ajoutent les intercommunalités.

Ce grand bazar généralisé est la traduction de politiques qui ne savent pas décider. Comme M. HOLLANDE ne sait pas supprimer, il ajoute une strate. Cette confusion générale n'est source d'aucune économie d'argent public. Demain, il faudra donc simplifier. La Cour des comptes a d'ailleurs souligné le coût de l'intercommunalité, souvent présentée comme la panacée absolue de la mutualisation des dépenses. Pour ma part, je pense qu'il faut qu'il y ait deux strates de collectivité. A voir ensuite laquelle est la plus pertinente. Chaque territoire a sa logique et sa cohérence. Ce qui est vécu ici n'a pas forcément la même cohérence que dans la Creuse. Il est absurde de calquer un modèle national sur des territoires différents. On ne réagit pas de la même façon sur un territoire urbain, sur un territoire rural, ou sur un territoire qui conjugue les deux. C'est un débat qui nous dépasse.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous approuverons ce rapport, même si vous connaissez notre position depuis le début. Si nous en sommes là, cela ne tient pas seulement à la loi NOTRe et aux décisions de ce Gouvernement. C'est votre majorité qui a amorcé l'organisation du territoire telle qu'elle se met en place aujourd'hui, même s'il est vrai que cela s'accélère et se complique.

Si par hasard vous reveniez aux affaires demain au niveau national, que ferez-vous ? Vous avez eu une position globalement constante et claire depuis le début, bien-sûr un peu moins nette au moment où M. SARKOZY était Président de la République. Nous vous rejoignons : il y avait les communes, les départements et les régions, et cela ne fonctionnait pas si mal. On a ajouté les Métropoles, les intercommunalités, etc. On ne fait pas d'économies, c'était aussi clair que prévisible. Aujourd'hui, c'est bien l'existence du Conseil départemental qui est en question. Vous faisiez preuve tout à l'heure d'un optimisme débordant en expliquant que nous serions tranquilles après le transfert des trois compétences. Si c'était vrai, ce serait moins catastrophique, sachant néanmoins que, faire cohabiter le

Département et une Métropole ne sera à terme pas si simple si aucune décision n'intervient dans un sens ou dans un autre.

Nous voterons ce rapport car c'est effectivement ce qui affaiblit le moins le Département, mais avec toutes les réticences que nous avons depuis le premier jour face à cette démolition de l'organisation de notre République et à cet éloignement entre les citoyens et les lieux où se prennent les décisions. Cela rejoint ce que vous expliquiez à propos des citoyens qui ne se retrouvent plus dans la façon dont les politiques s'expriment, prennent des positions et mettent en œuvre des actions. Tout cela y contribue.

M. Le Président.- Merci pour ces remarques et pour votre position. Je rappellerais que le Président Nicolas SARKOZY avait mis en place le conseiller territorial qui était un élément de rapprochement entre la Région et le Département que tout le monde salue aujourd'hui, alors que c'était très critiqué à l'époque. Avec le refus du cumul des mandats, nous en sommes arrivés à une augmentation considérable du nombre des élus, avec davantage d'élus départementaux et régionaux. Le conseiller territorial avait au moins une vertu : celle de diviser le nombre d'élus par deux. Notre pays comprend trop d'élus. C'est ma conviction. Il est inutile d'avoir mille parlementaires en France.

La loi sur le non cumul des mandats fera augmenter le nombre d'élus de 30 à 50 % en France, avec les indemnités afférentes. A ce jour, un élu peut cumuler les mandats mais non les indemnités. Demain, ce sera possible, et cela aura un coût pour les finances publiques. Le discours médiatique sur ce sujet est totalement biaisé. Il y aura plus d'élus et plus de dépenses. On faisait l'inverse avec le conseiller territorial qui amorçait le rapprochement entre la région et les départements de façon opportune. Nous n'allons pas prolonger ce débat. En tout cas, le hasard que vous avez évoqué est probable M. TUJAGUE... Nous y veillerons.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE – CHU DE NICE – AVENANT – ASSOCIATION PAJE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

M. VEROLA.- Il s'agit de la reconduction de la collaboration avec le CHU de Nice et du renouvellement de la convention avec P@JE et 100 000 € jusqu'à la fin de l'année.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe front de gauche de Mme TOMASINI et de M. TUJAGUE). M. CIOTTI ne prend pas part au vote.

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. GINESY.- A l'occasion de la présentation de ce rapport, je souhaite exprimer mon entière approbation sur votre choix d'une politique de désendettement pour le Département. La position de M. TUJAGUE a été claire sur ce sujet, puisqu'il est également d'accord. Il souhaitait néanmoins que nous saisissons la première opportunité d'un emprunt à bas coût pour pouvoir nous endetter. Or, on ne peut pas à la fois prôner une politique consistant à baisser la dette du Département et son volume, et en même temps venir à la première occasion

augmenter ce volume d'emprunt, d'autant plus au regard de tous les efforts qu'il a fallu faire pour baisser l'encours de dette de 11 M€ en 2015.

Ceci étant dit, le rapport vous propose d'approuver une réduction de 35 % sur les redevances d'occupation du domaine public maritime départemental pour les restaurateurs des voies périphériques du port de Nice dont les activités sont perturbées par différents travaux dont nous portons pour partie la responsabilité. Par ailleurs, la convention avec EDF et la direction départementale des finances publiques, définissant les modalités de facturation de fourniture d'électricité du Département fait aussi l'objet de ce rapport.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. MODIFICATION DU DISPOSITIF LEGISLATIF CONCERNANT L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

Mme MONIER.- Ce rapport fait suite à l'adoption de la loi du 28 décembre 2015 qui porte sur l'adaptation de la société au vieillissement. Cette loi a conforté le rôle central du Département en matière de politique publique en faveur des personnes âgées.

Quatre mesures vont découler de l'application de cette loi. La première est la reconnaissance du droit au répit pour les aidants. La deuxième est la généralisation de la conférence des financeurs, pour laquelle notre Département avait été choisi comme précurseur et préfigurateur. Nous avons donc été les premiers à la mettre en place en 2015, et elle permet à tous les acteurs de proposer un programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, toujours pour les personnes âgées, et en complément des prestations légales. Les deux dernières mesures portent sur la contractualisation des établissements sous la forme de CPOM, ainsi que sur la reconnaissance du droit au répit des aidants.

La délibération d'aujourd'hui concerne la revalorisation exceptionnelle de l'APA à domicile. Ce dispositif doit permettre de diminuer le reste à charge au niveau des prestataires et des familles, et de permettre à chacun d'être aidé au plus juste. Nous augmenterons donc de 5 à 20 h supplémentaires pour nos personnes âgées, sachant que plus de 18 000 bénéficient à ce jour de l'APA dans notre département.

Cette loi aura un impact, puisqu'une compensation est prévue de la part de l'Etat vis-à-vis des dépenses supplémentaires qu'elle va induire pour le Département. La majoration de nos dépenses sera donc prise en compte. Cela doit faire l'objet de négociations avec la CNSA, puisque nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur le montant des aides. Nous avons évalué la part du Département entre 10 et 13 M€ en année pleine, et la compensation telle qu'elle est actuellement prévue ne serait pas suffisante.

Toujours dans l'objectif d'accompagner toutes les familles dans un maximum d'équité, nous avons remarqué que, si nous appliquions *in extenso* cette loi, 500 bénéficiaires seraient confrontés à une diminution de leurs aides financières. Le Département va donc abonder sur ses fonds propres afin que ces bénéficiaires ne soient pas lésés par l'application de cette loi.

Je vous demande donc d'adopter la mise en place du nouveau dispositif, sachant que nous devons aller négocier la compensation financière pour les années à venir, et surtout que nous allons accompagner les 500 bénéficiaires de l'APA qui pourraient être lésés par cette réforme.

M. Le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport et pour les discussions que vous avez conduites avec la CNSA. Ces négociations ne sont pas faciles. Cela nous ramène au débat qui nous mobilise depuis le début de cette séance. Nous sommes là dans un exemple caractéristique de ce qui se passe depuis plusieurs années. Un nouveau dispositif législatif est voté et va globalement dans le bon sens, puisqu'il permettra de mieux accompagner les allocataires de l'APA, à l'exception de 500 d'entre eux qui auraient vu leurs aides baisser. Nous veillerons à ce que cela ne soit pas le cas. J'espère que vous saluerez notre engagement social en la matière.

Vous évoquiez précédemment ce qui nous séparait sur le social, mais vous constatez que nous allons veiller à ce que les personnes qui bénéficiaient de droits ne se voient pas amputées de ces droits de par les conséquences de la loi même si, globalement, celle-ci permet d'améliorer le dispositif. Par ailleurs, nous avons déjà un écart de 3 ou 4 M€. Le coût de ces mesures sera à terme de 13 M€ supplémentaires, pour une compensation évoquée de 8 à 9 M€. Dès le départ, nous voyons donc un écart s'installer. Je vous demande d'en prendre acte.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Il faudra négocier mais je pense que cela fait partie du travail, comme dans d'autres domaines. Je ne connais pas encore en détail toute la loi mais cette augmentation ne concerne a priori que les GIR les plus lourds, et non l'ensemble des bénéficiaires. Elle installe des avancées intéressantes pour les proches aidants, comme le droit au répit, mais également concernant le renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD. Il serait important que nous y parvenions et que tout cela soit clair pour les utilisateurs, les bénéficiaires et les familles. Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Je pense qu'il s'agit donc d'une loi intéressante pour les personnes âgées, pour les familles et pour l'ensemble des proches aidants, même si cette dernière notion sera probablement mieux définie progressivement. Cela fait certainement partie des éléments qui seront étudiés et ajustés à partir de la première année de mise en place.

M. Le Président.- Merci. Je mets donc aux voix ce rapport.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. LIGNE 2 OUEST-EST DE TRAMWAY DE NICE – AIDE DEPARTEMENTALE

M. GINESY.- Il y a longtemps que je n'avais pas rapporté un dossier aussi important par son montant et par son enjeu. Il s'agit là d'un projet qui a un intérêt départemental évident. Cette opération structurante majeure concerne d'abord l'agglomération niçoise pour

la transversalité entre le port de Nice et le centre-ville, mais également le CADAM, l'aéroport Nice Côte d'Azur et le futur pôle multimodal de Saint-Augustin. Il sera certainement inclus au cœur de l'opération d'intérêt national qui est la colonne vertébrale centrale de notre département et de Nice Méridia. C'est un chantier aussi fondamental pour l'économie locale puisque son montant de 700 M€ amènera les entrepreneurs, sans nul doute, à se mobiliser. Je suis certain, mes chers collègues, que nous aurons envie de suivre la proposition de notre Président de financer ce projet à hauteur de 50 M€.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous voterons évidemment cette délibération. S'opposer au transport collectif en site propre ne serait pas concevable pour nous. Je voulais simplement réagir sur un certain nombre de polémiques, de bruits qui courent et ont couru sur d'éventuels désaccords, notamment entre le Département et la Métropole au sujet de ce financement. Il est vrai qu'il y a eu ces derniers temps quelques échos chaotiques. Je ne veux pas rentrer dans ce genre de polémiques que je trouve peu honnêtes. Je me contente de faire remarquer que la subvention de 50 M€ était prévue depuis longtemps et qu'elle est maintenant appliquée. Par conséquent, je ne vois pas où a pu intervenir le désaccord récent. Je cherche, mais je ne trouve pas. Certains le prétendent tout de même, dans des buts qui ne me paraissent pas très nobles.

Par ailleurs, avec 50 M€, nous sommes en deçà des 10 % qui avaient été accordés au titre de subvention par M. ESTROSI pour la première ligne. La subvention était en effet de 24 M€ pour un montant global estimé au départ à 240 M€. Nous sommes aujourd'hui en dessous des 10 %. Je ne mets pas cela sur le compte de l'intérêt personnel que pouvait avoir M. ESTROSI à rendre un grand service à la municipalité de Nice avant de s'y présenter. Je place le fait que nous ne puissions aller au-delà des 10 % de soutien sur le surcoût lié au choix du souterrain. Pour beaucoup, ce choix paraît peu pertinent et aggrave sérieusement la donne et le coût. Nous nous limitons à 50 M€, soit, c'est très bien.

Espérons en tout cas que l'entreprise maître d'œuvre de ce chantier parviendra à tenir son engagement, c'est-à-dire celui de finir 3,8 km de tunnel en un an. J'espère que l'arrêté préfectoral sera respecté et qu'il n'y aura pas de surcoût lié aux délais ou surprises pendant le creusement du tunnel.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Même si ce n'est pas le lieu pour en parler ou émettre un avis, nous sommes de ceux qui pensent que le choix du souterrain est un choix coûteux et qui n'est peut-être pas idéal pour Nice. Ce sont néanmoins les Niçois qui décident, et ce choix a été retenu. Comme vient de le dire M. VINCIGUERRA, il a conduit à une augmentation du coût initial, et peut-être, en étant pessimiste, à d'autres augmentations. Nous sommes tout à fait favorables aux 50 M€. Nous les avons votés à chaque fois que la question était venue en discussion. Nous espérons que notre participation sera limitée à cette somme et que nous ne serons pas confrontés à moyen terme, du fait de l'augmentation des coûts, à de nouvelles demandes supplémentaires.

M. Le Président.- Je veux souligner, comme l'a indiqué M. GINESY, que c'est un dossier majeur, important, qui touche l'intérêt général et départemental. C'est ce qui motive notre intervention. Cette ligne revêt une utilité et un caractère d'intérêt général majeur, puisqu'elle reliera le port de Nice à l'aéroport Nice Côte d'Azur. Nous aurons ainsi une continuité exceptionnelle et inédite en termes de transports en commun. En 2015, l'aéroport de Nice Côte d'Azur a accueilli 12 millions de voyageurs. C'est un record historique. Ils pourront se rendre au cœur de la capitale niçoise sans rupture de charge. C'est un projet majeur qui desservira également le site de l'éco-vallée avec une gare multimodale qui fera la jonction avec la ligne SNCF. Nous sommes donc dans un projet majeur de multimodalité.

Le choix du tracé et des techniques ne nous incombe pas, et nous devons respecter l'autonomie des collectivités locales. Nous sommes là pour veiller au soutien des projets qui représentent et portent un intérêt départemental. C'est incontestablement le cas ici, chacun en convient. Les techniques sont choisies par les collectivités, de même que les tracés. Nous n'avons pas à porter un jugement sur le choix qui a été fait. Je visiterai cet après-midi les premiers cents mètres forés par le tunnelier. Tout cela me semble aller dans la bonne direction. C'est un projet majeur et il était légitime que le Département le soutienne.

Ce dossier a toujours été à l'ordre du jour. Il avait été voté en 2008 pour un autre projet et pour un autre montant. Cette subvention n'était plus valide au regard de nos critères d'aides aux communes. Nous votons aujourd'hui sur la base du dossier qui nous est présenté dans sa globalité financière. C'est un engagement très lourd qui correspond à l'équivalent d'une année d'aides aux communes. Il s'agit donc d'un engagement très important. Vous évoquiez le pourcentage. Nous pouvons le considérer en pourcentage mais aussi en valeur absolue : c'est l'aide la plus importante apportée par l'Etat ou par la Région, à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de ce projet. Nous sommes donc les premiers cofinanceurs de ce projet. C'est ce que je veux souligner et rappeler.

C'est un grand projet d'aménagement du territoire départemental, de la ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il va nous faire franchir une étape majeure dans les transports. C'est un projet que nous avons également affiché dans notre grand plan départemental de déplacements, avec le bus à haut niveau de service qui relie Le Cannet, Cannes et Mandelieu, et avec celui qui relie la gare ferroviaire d'Antibes à la technopole de Sophia-Antipolis. Trois grandes cités sont donc desservies.

Va s'y ajouter le projet que nous sommes en train de conduire nous-mêmes : le car à haut niveau de service qui reliera demain Nice, notamment depuis la gare multimodale de Saint-Augustin jusqu'à la technopole de Sophia-Antipolis en réservant la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute à la circulation de ces cars à deux étages que nous venons d'acquérir et qui ont permis d'augmenter de 50 % la fréquentation, depuis leur mise en service. Il y a donc un maillage territorial totalement cohérent en matière de déplacements, et je suis heureux que l'assemblée départementale puisse exprimer son soutien, je l'espère à l'unanimité, à ce grand et beau projet porté par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2015

Mme GILLETTA.- Ce rapport a pour objet de vous présenter le bilan des mutations réalisées par le Département en 2015. 49 actes d'acquisitions, de ventes, d'échanges, de baux, de servitudes et autres ont été signés en 2015. Vous disposez du tableau qui les présente par secteur, avec le détail pour chaque secteur.

Les montants d'acquisitions annoncés s'entendent hors formalités et correspondent aux actes signés et payés au 31 décembre 2015. Il s'agit donc d'approuver ce bilan qui est annexé au compte administratif de la collectivité. Lors de notre commission du 11 avril, aucune question particulière n'a été posée sur le contenu de ce bilan.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

12. ORGANISMES ET COMMISSIONS – DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

M. Le Président.- Ce rapport vise à vous proposer la nomination et la représentation de notre assemblée au travers des élus départementaux dans différents organismes. Je vous propose de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret.

La proposition de ne pas procéder au vote à bulletin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Nous allons donc procéder au vote de ces désignations à main levée.

Pour siéger à la CLECRT, la commission locale qui constatera le transfert des charges entre le Département et la Région au profit des nouvelles compétences transférées à la Région, notamment celle relative aux transports, je vous propose de désigner Me BECK, Mme SATTONNET, M. GINESY et M. LEROY.

Pour la CLERCT qui sera installée pour le transfert du port départemental de Cannes, je vous propose de désigner Me BECK, M. GINESY, M. LEROY, Mme GIUDICELLI.

Pour la CLERCT qui sera instituée entre le Département et la commune de Vallauris concernant le transfert du port départemental de Golfe-Juan, je vous propose de désigner Me BECK, M. GINESY, M. CHIKLI et M. LEROY.

Pour la CLERCT qui sera installée entre le Département et la commune de Menton concernant le transfert du port départemental de Menton à la commune de Menton, je vous propose de désigner Me BECK, M. LEROY, Mme SATTONNET et M. GINESY.

Enfin, pour la CLERCT entre le Département et la Métropole sur les compétences dont nous avons approuvé le transfert ce matin, je vous propose de désigner M. LEROY, M. GINESY, M. CHIKLI et Mme GIUDICELLI.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous propose d'examiner les deux vœux que nous avons évoqués. Le premier est relatif au maintien de l'indépendance du centre Antoine Lacassagne de Nice. Le second concerne le RSA. Vous avez pris connaissance de ces motions. Nous en avons évoqué très largement le contenu.

Concernant le centre Antoine Lacassagne, je rappellerai qu'il est très largement soutenu depuis de nombreuses années par le Département. Nous intervenons sur la dernière opération qui va voir le jour dans quelques semaines avec le traitement des premiers patients : l'installation à Nice sur la colline de Fabron du second synchrocyclotron de France qui est un appareil de pointe pour traiter par la protonthérapie les patients atteints de tumeurs cancéreuses. Nous apportons 5 M€ de financement pour cet équipement.

Nous avons très largement soutenu le centre Antoine Lacassagne au travers de nos appels à projets territoriaux. Il y a donc un lien institutionnel fort entre notre collectivité et le centre Antoine Lacassagne qui traite chaque année 5 700 patients. Il s'est imposé au plan national et international comme une référence et un lieu d'excellence en matière de traitement des cancers. Nous trouvons totalement inopportun, inadapté et sans aucune utilité le projet de fusion porté par la fédération Unicancer, qui propose d'ailleurs plutôt une fusion-absorption qu'un rapprochement, entre l'institut Paoli-Calmettes, présidé par le Professeur Patrick VIENS qui comme par hasard préside aussi la fédération Unicancer, et le centre Antoine Lacassagne.

La Cour des comptes et l'IGAS ont estimé que ces fusions non souhaitées et volontaires n'avaient aucun intérêt lorsque les distances étaient supérieures à 150 km, ce qui est le cas, lorsque cela ne concernait pas le même bassin de vie, ce qui est le cas, et lorsque le volume de traitement en termes financiers était supérieur à 30 M€ de prestations pour l'assurance maladie, ce qui est aussi le cas.

Aujourd'hui, les trois critères soulevés par la Cour des comptes pour éventuellement justifier une fusion ne sont en aucun cas réunis. Je souligne que le conseil d'administration du centre Antoine Lacassagne s'est à l'unanimité opposé à cette fusion. Le doyen de la faculté de médecine de Nice a également exprimé son opposition. Tous les acteurs scientifiques et toute la communauté médicale y sont opposés.

Je souligne également que le centre Antoine Lacassagne est engagé dans une démarche de coopération et de rapprochement avec le CHU de Nice. Très souvent, nous constatons en France une compétition, voire une concurrence stérile, entre les CHU et les centres anticancéreux. Ce n'est pas le cas à Nice. Lorsque je me suis rendu sur place, tous les acteurs représentant le CHU et les praticiens ont souligné qu'il n'y avait en termes scientifiques aucun projet porteur du point de vue scientifique et que le projet porteur était au contraire celui du centre Antoine Lacassagne, qui installe des coopérations avec le CHU et avec le secteur privé, notamment avec les cliniques Saint-Georges, Saint-Jean et de Mougins.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'appuyer cette motion dont la conclusion réside en trois points : le maintien de l'indépendance du centre Antoine Lacassagne ; la mise

en œuvre d'une coopération entre le centre Antoine Lacassagne et l'institut Paoli-Calmettes de Marseille ; la recherche de solutions de rapprochements équilibrés entre les établissements des Alpes-Maritimes, parmi lesquels le centre Antoine Lacassagne constitue une référence.

Y a-t-il des interventions sur cette motion ? M. CHIKLI.

M. CHIKLI.- Je précise que le centre Antoine Lacassagne est également l'établissement de recours pour l'ensemble des hôpitaux généraux des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire Menton, Cannes, Grasse et Antibes, pour lesquels le centre Antoine Lacassagne intervient en tant qu'expert sur la prise en charge des patients atteints d'un cancer. Nous pouvons donc largement tripler le nombre de 5 700 patients.

Si fusion il y a, l'institut Paoli-Calmettes deviendra référent. Le recours sera donc beaucoup plus long à obtenir alors que nous avons une coopération très étroite entre les hôpitaux généraux et le centre Antoine Lacassagne, ce qui nous permet de bénéficier d'une réactivité toute autre.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces remarques extrêmement pertinentes qui renforcent le sens de notre mobilisation.

La motion de soutien au maintien de l'indépendance du centre Antoine Lacassagne, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Le Président.- La seconde motion est relative au projet de recentralisation du financement du RSA par l'État. Elle propose de rompre ce marché de dupe que nous propose l'Etat dans la négociation engagée avec l'assemblée des départements de France qui, d'un côté propose la recentralisation du RSA, et de l'autre côté demande aux départements de payer à vie le RSA au montant des allocations versées en 2016, ce qui constitue d'ailleurs historiquement un record absolu.

Je ne vois pas quel intérêt nous aurions à accepter cette négociation. Nous perdrons une compétence importante, et nous n'aurions plus la capacité de contrôler ceux qui perçoivent l'allocation. J'ai évoqué précédemment les 5 000 radiations. Demain, la caisse d'allocations familiales verserait les allocations, nous aurions la responsabilité de payer et nous n'aurions même plus la gestion des allocataires. C'est donc un véritable marché de dupe.

Nous demandons, et c'est le deuxième point de cette motion, une véritable négociation pour exiger de l'Etat qu'il assume ses responsabilités et respecte ses engagements de manière à ce que nous ayons une compensation à l'euro près à l'année N+1 des allocations versées en année N-1.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous avons déjà eu des échanges à ce sujet et vous ne vous étonnez pas de la position que je vais prendre maintenant. Il se trouve que nous avons eu droit dans la presse locale, ces derniers jours, à une surenchère sur le RSA. Nous restons, dans

la presse et ici aussi, sur le thème des « deux offres raisonnables refusées, suppression du RSA » enrichi par la proposition d'assujettir l'allocation à un travail bénévole. Ainsi, ce bruit de fond public à forte résonance idéologique – et c'est cela qui nous inquiète – renforce les inquiétudes que nous avons soulevées lors de votre décision de rendre obligatoire l'inscription à Pôle emploi des bénéficiaires du RSA qui ne sont pas aptes au travail immédiatement. Parce que la divergence ne porte pas sur la nécessité de s'inscrire à Pôle emploi mais sur la nécessité de faire la part des choses entre ceux qui peuvent assumer un emploi et ceux qui ne le peuvent pas. C'est là que notre problème existe.

Contre le RSA, vous êtes sur tous les fronts et vous avez ainsi, le 6 avril dernier, avec une dizaine de présidents de Départements de droite, mais c'est anecdotique, réuni la presse pour exprimer votre refus d'une renationalisation du RSA, ce que le vœu que vous nous proposez au vote réitère. Vous avez sur ce point, je suis obligé de le remarquer, changé d'avis, puisqu'il y a encore peu, vous ne demandiez pas mieux que de vous décharger de cette mission. Il est vrai que c'était une réponse à brûle-pourpoint à une de nos interventions et que, dans le débat, vous avez pu répondre quelque chose qui ne correspondait pas à votre profonde conviction.

Les modalités même de la recentralisation du RSA ne semblent plus vous concerner d'après ce que je peux lire. Pourtant, les négociations sont encore ouvertes. Rappelons que l'Etat accepte, à condition que les Départements renforcent leur compétence insertion, la recentralisation de l'allocation. Les sommes en jeu sont considérables, Marie-Louise GOURDON l'avait rappelé.

Dissocier le versement de l'allocation de la politique d'insertion pourrait être un pas, et pas une si mauvaise idée. C'est l'option qui avait été choisie lors de la mise en place du RMI. Je rappelle d'ailleurs que l'instauration du RSA est due à François FILLON que vous avez soutenu à un moment.

L'inconvénient majeur à mes yeux de la remise à l'Etat de la compétence de versement de l'allocation, qui n'est d'ailleurs pas une compétence mais une charge, a quand même un inconvénient : cela réduit la portée de l'action sociale des Départements. Vouloir garder la main sur le versement de l'allocation si mal compensée par l'Etat amène effectivement à réfléchir. Mais ces considérations sont pour moi purement techniques et mériteraient une réflexion, et non un rejet sans mesure de la négociation.

Négocier, c'est aussi ce que vous proposez, c'est se donner la possibilité d'obtenir une compensation complète du coût de ces allocations, demande que vous faites dans le texte et que nous soutenons tout à fait. Que l'allocation, si nous en avons la charge, soit complètement compensée, nous sommes tout à fait d'accord. Mais en fait, ce qui fait le fond de notre opposition à la motion que vous présentez aujourd'hui est la conception de la société qui la sous-tend et d'où découle votre vision de l'action sociale. Nous ne partageons ni cette conception de la société, ni cette vision de l'action sociale. Nous ne voulons pas approuver une vision fondamentalement idéologique que nous combattons. Assimiler ceux qui ne sont pas inscrits à Pôle emploi pour des raisons médicales ou d'incapacité sociale dirons-nous, les

amener à les obliger à s'y inscrire, quitte à être ensuite automatiquement – car cela ne peut pas fonctionner autrement – radiés du RSA, c'est une chose que, fondamentalement, nous ne pouvons pas soutenir.

Au-delà de la réaffirmation de cette différence de fond qui nous sépare et qui nous semble bien nécessaire en cette période de grande confusion politique que vous avez fait remarquer tout à l'heure, et à laquelle je suis opposé comme vous, il pourrait être vertueux de vouloir remettre tous les demandeurs d'emploi au travail. Ça l'est d'ailleurs, mais encore faudrait-il, pour faire preuve d'une certaine cohérence, être à même de créer les conditions du plein emploi. Toutefois, si vous faites la preuve que vous avez la solution pour amorcer un retour au plein emploi, alors nous vous suivrons. Mais pour l'instant, le devoir de solidarité s'impose, et cette motion constitue un déni de ce devoir de solidarité dont les Départements sont pourtant porteurs. Toutefois cela dit, si vous avez la baguette magique – on en a beaucoup parlé ces derniers temps – pour arriver à l'inversion de la courbe du chômage, nous serons ravis de présenter votre candidature au prix Nobel de la solidarité.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- C'est une motion un peu bizarre. En faisant abstraction du débat que nous avons eu précédemment, nous pouvons avoir du mal à savoir ce que vous poursuivez comme objectif. Le problème fondamental est-il l'écart qui se creuse entre les charges supportées par le Département et les compensations organisées par l'Etat, avec le manque à gagner très important qui pèse sur nos possibilités d'intervention ? S'il s'agit de cela, je ne comprends pas pourquoi encore une fois, vous remettez sur le tapis cette question de la fraude et cette façon d'aborder le RSA via la fraude. Nous sommes opposés autant que vous à la fraude, mais nous n'avons pas la même appréciation du traitement qu'il faut en faire.

Si nous restons sur le financement, qui est une question majeure, le débat engagé avec l'État ne convient évidemment pas, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Mais ne faudrait-il pas, dans une motion constructive, proposer l'alternative qui est la nôtre ? Dans mon intervention initiale, je vous disais notre préférence, si nous avons le choix, pour une gestion qui continuerait à relever de la responsabilité du Département avec une compensation totale par l'Etat. Cela maintiendrait une responsabilité du Département dans le domaine social, qui est une de ses compétences majeures, et cela permettrait aussi une gestion de proximité. Celle-ci permettrait certes d'éviter les fraudes, mais aussi et surtout de répondre plus facilement et plus rapidement aux besoins des personnes.

S'il s'agit de cela, pourquoi n'y a-t-il rien à ce sujet ? Ce que vous demandez à l'assemblée des départements de France et à l'Etat est assez étrange, avec par exemple une opposition à toute renationalisation qui ne comporterait aucun gain financier. Cela laisse penser que vous ne seriez pas opposé à une reprise totale du RSA par l'Etat sous réserve qu'il ne charge pas les Départements. En ce qui nous concerne, nous pensons que ce ne serait pas la même solution. Dans la deuxième partie, vous demandez à l'Etat, et ce serait la deuxième solution, d'assumer ses responsabilités et ses engagements en couvrant la totalité des dépenses.

Peut-être cette motion a-t-elle pour seul objectif, non pas de réunir ou de rassembler, mais de diviser et de faire encore une fois apparaître la majorité départementale comme soucieuse de lutter contre la fraude, à la différence de l'opposition qui ne le serait pas. Je me demande si cette motion, qui présenterait un intérêt si elle avait un but précis et si elle était claire, ne répond pas uniquement à cet objectif. Si c'est le cas, c'est bien dommage, et nous voterons évidemment contre.

M. Le Président.- Cette motion a surtout un objectif financier. Nous n'allons pas rouvrir le débat sur la fraude et sur l'obligation d'inscription à Pôle emploi. Je précise qu'il s'agit de mesures conformes à la loi. L'obligation de radiation après le refus de deux offres d'emploi raisonnables n'est pas non plus de mon invention. C'est la loi. Il en est de même pour le temps de travail au Département. Il est parfois bon d'appliquer la loi, puisqu'elle contient des mesures pertinentes. Il faut l'appliquer, même si certains s'étaient habitués à ne plus le faire.

La motivation essentielle de cette motion est budgétaire. Soit l'Etat veut récupérer le RSA : philosophiquement, pourquoi pas ? Mais il ne doit pas le faire dans un marché de dupe. En 2015, l'Etat nous a versé 90 M€ alors que nous payons 140 M€, soit 50 M€ à notre charge. En 2016, il s'agira probablement de 60 M€. L'Etat nous propose à présent de reprendre le RSA, mais en nous demandant de lui verser 160 M€ là où il nous versait 90 M€. C'est la roulette belge, avec des balles dans chaque compartiment du barillet... Si l'Etat veut reprendre le RSA, il ne nous verse plus les 90 M€, mais il paie les 160 M€. Nous n'allons pas payer à vie 160 M€. C'est ce que nous expliquons. Si l'Etat ne veut pas procéder ainsi, il devra nous verser chaque année le montant équivalent aux allocations et en même temps nous autoriser à contrôler plus fortement encore les droits des bénéficiaires.

M. TUJAGUE.- Quel est l'intérêt financier de cette précision supplémentaire ?

M. Le Président.- L'intérêt financier est lourd. Si nous gardons le RSA, nous voulons avoir les outils de contrôle. Nous avons en tout cas compris votre position, et la nôtre est claire.

La motion relative au projet de recentralisation du financement du RSA par l'Etat, mise aux voix, est approuvée à la majorité (opposition du groupe socialiste et écologiste et du groupe front de gauche de Mmes GOURDON, TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA).

M. Le Président.- Il me reste à soumettre à votre approbation le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015 mis aux voix est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- J'ai accueilli tout à l'heure Amaury de BARBEYRAC, le nouveau Directeur général adjoint chargé des ressources et des moyens, ce qui couvre notamment la direction des ressources humaines et la direction des finances. Je lui souhaite la bienvenue.

Après une carrière à la tête de plusieurs collectivités, Amaury de BARBEYRAC était à la Cour des comptes. Il a donc un parcours de qualité qu'il a souhaité placer au service de notre collectivité. Je l'en remercie.

Je veux également souligner que j'ai nommé comme conseiller auprès de moi au sein de mon cabinet Dominique SCHMITT, qui est Préfet de région et qui était membre de la Cour des comptes. Il a auparavant été notamment Préfet de région de la région Aquitaine et de la région Auvergne. Je lui souhaite la bienvenue dans notre équipe et je le remercie pour la confiance qu'il accorde à notre collectivité avec la riche expérience qui le précède puisque Dominique SCHMITT a été également Directeur général des collectivités locales, c'est-à-dire la direction la plus importante pour l'ensemble des collectivités locales de France. Il a dirigé cette importante direction avant d'occuper la fonction de Préfet de région dans deux régions importantes de notre pays. Je le remercie de sa confiance.

M. GINESY.

M. GINESY.- Je voudrais vous féliciter, en mon nom et en celui de tous mes collègues, pour la médaille qui va vous être remise par la Ligue nationale de la lutte contre le cancer.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, merci pour la qualité de nos travaux et de nos débats. Nous avons fait œuvre utile au service du département en votant des délibérations très importantes ce matin.

La séance est levée à 12 heures 15.